

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE LA ROUVIERE



**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE
CALCAIRE, UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE
MATERIAUX ET UNE INSTALLATION DE TRANSIT DE PRODUITS
MINERAUX SOLIDES (RENOUVELLEMENT ET EXTENSION)**

PAR LA SOCIETE CARRISUD

Rubriques ICPE n° 2510-1 / 2515-1a / 2517-1

ENQUETE PUBLIQUE du 30 janvier au 2 mars 2017

ANNEXES AU RAPPORT D'ENQUÊTE

Etabli par M. Patrick LETURE, commissaire enquêteur

ANNEXES

I	Décision du Tribunal Administratif	3
II	Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique	4
III	Publications sur Midi Libre et La Marseillaise	8
IV	Encart du dossier d'enquête publique sur le site de la préfecture du Gard	13
V	Information enquête publique sur la commune La Rouvière	14
VI	Certificat d'affichage sur la commune de La Rouvière	18
VII	Délibération commune de La Rouvière	19
VIII	Procès-verbal de synthèse (page de garde)	21
IX	Mémoire en réponse du porteur de projet	22

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

04/11/2016

N° E16000158 / 30

LE VICE-PRESIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 03/11/16, la lettre par laquelle le Préfet du Gard demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière de granulats et sables calcaires sur le territoire de la commune de LA ROUVIERE par la Société CARRISUD ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Patrick LETURE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Michel SALLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La SARL CARRISUD versera dans le délai de **1 mois**, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de **800 euros**.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Gard, à Monsieur Patrick LETURE, à Monsieur Michel SALLES, à Monsieur Gérard CROZEL, gérant de la SARL CARRISUD et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Nîmes, le 04/11/2016

Le Vice-Président délégué,



Jean-Pierre FIRMIN



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction des Collectivités
et du Développement Local

Bureau des procédures environnementales
Réf : CAR n°451/APEP/2016-1173

NIMES, le **21 DEC. 2016**

ARRÊTÉ PREFECTORAL
portant ouverture d'une enquête publique
préalable à l'autorisation de l'exploitation d'une carrière de calcaire,
une installation de traitement de matériaux
et une station de transit de produits minéraux solides
(renouvellement et extension)
COMMUNE de LA ROUVIERE

Le préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le code de l'environnement ;
- VU la partie législative du code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L123-16 et L511-1 à L517-2 ;
- VU les livres I et V de la partie réglementaire du code de l'environnement ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du code de l'Environnement ;
- VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Gard ;
- VU la demande d'autorisation d'exploiter une carrière en date du 20 juillet 2016, déposée en préfecture du Gard le 28 juillet 2016, présentée par M. Gérard CROZEL, agissant en qualité de cogérant de la SARL CARRISUD ;
- VU les dossiers annexés à la demande d'autorisation et notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact et l'étude de dangers, consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) ;
- VU le rapport de recevabilité et de complétude du 11 octobre 2016 établis par l'inspecteur de l'environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie ;
- VU l'avis de l'autorité environnementale établi par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie, en date du 9 décembre 2016 et consultable sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) ;
- VU la décision n° E16000158/30 en date du 4 novembre 2016 du vice-président délégué du tribunal administratif de Nîmes relative à la désignation du commissaire enquêteur et de son suppléant ;

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9
Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 €/ minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

CONSIDERANT la réunion de concertation entre les services de la préfecture et le commissaire enquêteur qui s'est tenue le 9 décembre 2016 ;

CONSIDERANT que le projet constitue une installation classée et qu'il y a lieu de le soumettre aux formalités d'enquête publique prescrites par le code visé ci-dessus ;

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard,

- A R R E T E -

ARTICLE 1.

Pendant une période d'au moins 30 jours, du **lundi 30 janvier 2017 au jeudi 2 mars 2017 inclus**, une enquête publique est ouverte dans la commune de **LA ROUVIERE**, comme suite à la demande d'autorisation présentée par la **Société CARRISUD** dont le siège social est fixé Puech de La Cabane 30190 LA ROUVIERE, en vue d'être autorisée à exploiter une carrière de calcaire, une installation de traitement de matériaux et une station de transit de produits minéraux solides (renouvellement et extension) sur le territoire de la commune de LA ROUVIERE, aux lieux-dits « Puech de La Cabane », « Garenne de Vallonguette » et « Combilion », parcelles cadastrales section AK, n^{os} 334, 333, 282, 281, 280, 272, 271, 270, 269, 268, 267, 266 et 265, section AL, n^{os} 108, 107, 106, 105, 104 et 91, ancien chemin communal aliéné.

La demande porte sur une superficie totale de 18 ha 39 a 99 ca et une surface exploitable totale de 14 ha environ. L'autorisation est demandée pour une durée de 25 ans, pour une production moyenne de produits commercialisés de 220 000 tonnes par an, avec un maximum à 400 000 tonnes en cas de commandes exceptionnelles. Le volume total à extraire de 2 275 000 m³ soit 5 915 000 tonnes.

Ces activités relèvent des rubriques de la nomenclature des installations classées ci-après :

Nomenclature ICPE rubriques concernées	Nature de l'activité	Volume d'activité	Régime	Rayon d'affichage
2510-1	Carrières (exploitation de) 1. Exploitation de carrières	Superficie totale de la demande 18 ha 39 a 99 ca dont : Superficie totale zone d'extraction : 14 ha Production annuelle maximale : 400 000 t Volume global extrait = 2 275 000 m ³ soit 5 915 000 t (densité 2,66). Durée d'exploitation = 25 ans	A	3 km
2515-1a	1. Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2 a) la puissance installée des installations étant supérieure à 550 kW	1000 kW	A	2 km
2517-1	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques. 1) la superficie de l'aire de transit étant supérieure à 30 000 m ²	Stockage de matériaux commercialisables ou recyclables sur la zone de commercialisation Surface de 60 000 m ²	A	3 km

A : autorisation

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Gérard CROZEL, agissant en qualité de cogérant de la SARL CARRISUD au 04.66.67.61.25.

2/4

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

ARTICLE 2.

Est nommé en qualité de commissaire enquêteur :

Titulaire : M. Patrick LETURE, officier de la Marine Nationale, en retraite.

Suppléant : M. Michel SALLES, retraité France Télécom.

ARTICLE 3.

L'avis d'ouverture d'enquête publique, précisant la nature des travaux et leur localisation, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique, le nom du commissaire enquêteur et de son suppléant, les jours, heures et lieu où ce dernier recevra les observations des intéressés, sera affiché dans un rayon minimum de trois kilomètres autour du site prévu pour la réalisation du projet, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

- sur le site et sur chacune des voies d'accès à celui-ci, par les soins du demandeur ;
- en mairie de La Rouvière, commune siège de l'enquête ;
- et en mairies de La Calmette, Dions, Nîmes, Gajan, Montignargues, Parignargues, Fons Outre Gardon, Saint Bauzely et Saint Génies de Malgoires, communes situées dans le rayon d'affichage.

En outre, l'avis d'ouverture d'enquête sera publié, à la demande des services préfectoraux, dans deux journaux locaux ou régionaux du département du Gard, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci et consultable sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau des procédures environnementales de la préfecture du Gard, dès la publication de cet arrêté.

ARTICLE 4.

Pendant toute la durée de l'enquête, la demande et les pièces annexées resteront déposées en mairie de LA ROUVIERE, pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, les lundi, mercredi et vendredi matin, de 10 h à 12 h.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de La Rouvière, siège de l'enquête, seront annexées au dit registre.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public, en mairie de LA ROUVIERE, aux dates ci-après :

lundi 30 janvier 2017	de 9 h à 12 h
lundi 6 février 2017	de 9 h à 12 h
mercredi 15 février 2017	de 9 h à 12 h
samedi 25 février 2017	de 9 h à 12 h
jeudi 2 mars 2017	de 14 h à 17 h

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 5.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

Celui-ci peut entendre toute personne qu'il lui paraît utile de consulter ; il relate dans un rapport le déroulement de l'enquête et examine les observations, suggestions ou contre-propositions du public, consignées ou annexées au registre d'enquête.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans les huit jours, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales du public consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans les trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur envoie à la préfecture du Gard - direction des collectivités et du développement Local - bureau des procédures environnementales :

- son rapport qui comporte ses conclusions motivées consignées dans un document séparé, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur s'il existe ;
- l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête accompagné du registre et pièces annexées ;

Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie de son rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

ARTICLE 6.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant une durée d'un an, en mairie de La Rouvière, à la préfecture du Gard - direction des collectivités et du développement local, bureau des procédures environnementales. Ces éléments seront également consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 7.

Le rapport de l'inspection des installations classées justifiant la prise en compte des avis des services concernés et des conseils municipaux sera mis en ligne sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard.

ARTICLE 8.

Les frais d'affichage et d'insertion du présent arrêté, l'indemnisation du commissaire enquêteur, ainsi que tous autres frais auxquels pourrait donner lieu l'instruction de la demande précitée, seront à la charge du demandeur.

ARTICLE 9.

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard, mesdames et messieurs les maires de La Rouvière, La Calmette, Dions, Nîmes, Gajan, Montignargues, Parignargues, Fons Outre Gardon, Saint Bauzely et Saint Génies de Malgoires et monsieur le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,



Olivier LAUGA

Annexe III

Publications sur Midi Libre et La Marseillaise

ANNONCES

MIDLIBRE-ANNONCES.COM

mercredi 11 janvier 2017

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Assistanat / Secrétariat

VOUS AVEZ DU TALENT ?

Rejoignez

la plus grande équipe de communication du Grand Sud

MIDIMEDIA innove et bouge en faisant évoluer ses compétences et son métier natif. Désormais, les équipes commerciales vont au-delà en endossant un rôle de conseil auprès des annonceurs. De l'écoute initiale et essentielle naissent nos recommandations stratégiques et nos propositions co-construites avec nos clients. De la prise de brief à la créa, l'objectif est d'arriver à une solution de communication cross média et multicanale efficiente.

MidiMedia recrute ASSISTANT COMMERCIAL (H/F)

Montpellier (CDD)

Vos missions
Assurer, en relation constante avec les commerciaux et sous la responsabilité de votre responsable, le suivi, le contrôle et le traitement administratif des dossiers.
Représenter l'interface entre les différents services techniques, administratifs et commerciaux, tout en garantissant le respect des méthodes et procédures auxquelles vous aurez été formés.

Votre profil
De formation minimum BAC + 2, vous témoignez d'une expérience réussie d'au moins 2 ans dans ce type de fonction.
Vous êtes capable de prendre des initiatives et de gérer des missions diverses et transversales. Vous êtes vif, réactif et pragmatique, vous savez négocier, argumenter, synthétiser afin d'optimiser la transmission des informations.

Votre candidature doit être adressée à :
mmrhjob@midilibre.com
réf. Assistant commercial Montpellier

Les Journaux du Midi
www.midimedia-publicite.com

CONTACTS-RENCONTRES

Rencontres

SDSLANGE, 59 ans, yeux noisettes, pupilles, nouvelle loi, ex 11fr pour partager loisirs communs et activités. Ma tel au 08 95 59 40 24. (am-j,00-17mm).

Aloïa ch hom passant son amour du cuir et des sacs coques. Contacte la au 06 21 45 02 09. TEL. CV (non surtaxe)

JOCELYNE 50A pleine expérience et savoir faire reçoit visiteur coque pr partager mes fatrasas. Rev au 0955 07 25 25 (09-050 53000)

Séphanie jeune divorcée ch hom pour assouvir ses besoins de sexe uniquement. Rien de sérieux. Son tel: 08 01 40 08 52. TEL. CN (non surtaxe)

Flo belle féminine de 40A ch partenaire sexuel pour satisfaire ses besoins coques Pour recevoir chaz etc. Tel au 06 21 45 02 34 (TEL. CN - non surtaxe)

Sylvia Fem aux formes généreuses ch hom pour faire passer parties - a activités Tel: 06 23 83 54 17. (TEL. CN - non surtaxe)

Rencontre de qualité avec des femmes de votre région. 24h sur 24h. 05 46 69 21 67 (30/23h - 77/74) (04001099)

AMIELE, 42ans, séparée et totalement indépendante, le red 11. H. avec qui partage moments légers sans attentes de l'été. Joignable au: 08 95 07 92 07 (am-j,00-17mm)

Manes, main noisettes, elle recherche un homme de son âge pour moments coques et discrets. Contact au 04 25 25 25 25. (TEL. CN - non surtaxe)

Fait FANOUAU AU TELEPHONE EN DIRECT et sans ATTENTE au 095 895 970 (TEL. CN - 0800000000)

Joy 80A propose des moments câlins en toute discrétion. Son num 05 25 25 25 25 (TEL. CN - non surtaxe)

VALOU, brune sexy, 28A, solo et en manque de bonnes femmes capables de régler discrètement tous les AM. 06 48 80 07 71. (ncp non surtaxe)

Belle JP de 27A, NIKKI, veut trouver un homme bésic de suite que pour les plans rapides et discrets sans pitié. Tel: 18 18 18. Tel: 04 88 80 02 27. (ncp non surtaxe)

Clara 45A toujours prête pour un plan a ch hom pour soies seules. Mobile: 06 21 45 01 82. TEL. CN (non surtaxe)

VOYANCE

M. SANOÉ MEDIUM
Aidé au retour de l'étre cher, santé, travail, chance. Bonnes références. Paiement et salariat. 06.06.92.38.1009.84.28.60.75 (428287926)

Amitiés-Sorties

Dama 75 ans habitant Le Grau du Rhône cherche homme 60 ans BCG, pour amitié et plus si amitié. Tel: 07 85 66 67 63

AVIGNON - Charles 67 ans, bien physiquement, caractère doux, respectueux. Dame 60 ans et physique agréable, pour moment agréable et amical. 7 81 ou 0 6 55 06 55 83 31.

Charmante blonde aux yeux verts, cheveux longs, la chevelure, bien physiquement, respectueux. Monsieur pour moment agréable. Tel: 07 47 89 66. Prix Ails

Aldéenne 65 ans, sympa, enjouée, dynamique, curieuse, prête pour un bel échange. Avec Monsieur décalé, attentionné, gourmand, libre, non fumeur, amoureux de la vie. Écrire à Midi Media, 2, Boulevard Pyrénées, CS 20001, 80007 Montpellier cedex. Sous réf. 624277.

H. 60A cherche D. 50/55A, pour partager bons moments, pour amitié et s'attirer sur Ails et ses alentours. Contact au 04 25 25 25 25.

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Gard
MidiMedia Publicité
Tel. 04.67.07.69.40 - Fax: 04.67.07.69.39
34430 - Saint-Jean-de-Védas cedex

ANNONCES LEGALES

Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de La Rouvière

Installations classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2016, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation présentée par M. Gérard Cruzet, agissant en qualité de cogérant de la SARL CARRISUD dont le siège social est fixé Puch de La Cabane, 30100 La Rouvière, en vue d'être autorisée à exploiter une carrière de calcaire, une installation de traitement de matériaux et une station de transit de produits minéraux solides (renouvellement et extension) sur le territoire de la commune de La Rouvière, aux lieux-dits « Puch de La Cabane », « Carrière de Valpuyette » et « Condoire », parcelles cadastrales section A1, n° 234, 235, 251, 280, 272, 271, 270, 289, 288, 287, 286 et 285, section AL, n° 108, 107, 106, 105, 104 et 101, ancien chemin communal. La demande porte sur une superficie totale de 18 ha 29 ca et une surface exploitée totale de 14 ha environ. L'autorisation est demandée pour une durée de 25 ans, pour une production moyenne de produits commercialisés de 220 000 tonnes par an avec un maximum à 400 000 tonnes en cas de commandes exceptionnelles. Le volume total à extraire est de 2 275 000 m³ soit 815 000 tonnes.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées: 2510-1, 2510-1a et 2517-1.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Gérard Cruzet, agissant en qualité de cogérant de la SARL CARRISUD au 04.67.07.69.40.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation décrire et notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact et l'étude de dangers, sont consultables sur le site internet départemental de l'état dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

Pendant une période d'un mois à compter du 30 janvier 2017 au jeudi 2 mars 2017 inclus, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexes et l'avis de l'autorité environnementale restera déposés en mairie de La Rouvière, pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, du matin, de 9 heures et vendredi matin, de 10 h à 12 h.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à l'exception des motifs, coché et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui n'ont pas été adressées par écrit au maire de La Rouvière, siège de l'enquête, seront annexées au dit registre.

M. Patrick Lethu, officier de la Marine Nationale, en retraite, désigné comme commissaire enquêteur titulaire par le Vice-Président délégué du tribunal administratif de Nîmes (suppléant, M. Michel Sales, retraité France Télécom) recevra personnellement les intéressés en Mairie de La Rouvière, les:

- lundi 30 janvier 2017 de 9 h à 12 h,
- mardi 31 janvier 2017 de 9 h à 12 h,
- mercredi 15 février 2017 de 9 h à 12 h,
- samedi 25 février 2017 de 9 h à 12 h,
- jeudi 2 mars 2017 de 14 h à 17 h.

Le présent avis sera affiché en Mairie de La Rouvière, La Calmette, Dion, Nîmes, Gajan, Montguyon, Parignargues, Fons Ouvre Gaudon, Saint-Rémy et Saint-Germain-de-Nageron. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, après demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau des procédures environnementales de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pressée, après l'enquête publique, prendra connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Mairie de La Rouvière, à la Préfecture du Gard - Direction des Collectivités et du Développement Local, Bureau des Procédures Environnementales, ainsi que sur le site internet départemental de l'état dans le Gard (www.gard.gouv.fr), du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en défense du demandeur et s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communiquées sur les frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'être prise à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

CONTACTS-RENCONTRES

Rencontres

SDSLANGE, 59 ans, yeux noisettes, pupilles, nouvelle loi, ex 11fr pour partager loisirs communs et activités. Ma tel au 08 95 59 40 24. (am-j,00-17mm).

Aloïa ch hom passant son amour du cuir et des sacs coques. Contacte la au 06 21 45 02 09. TEL. CV (non surtaxe)

JOCELYNE 50A pleine expérience et savoir faire reçoit visiteur coque pr partager mes fatrasas. Rev au 0955 07 25 25 (09-050 53000)

Séphanie jeune divorcée ch hom pour assouvir ses besoins de sexe uniquement. Rien de sérieux. Son tel: 08 01 40 08 52. TEL. CN (non surtaxe)

Flo belle féminine de 40A ch partenaire sexuel pour satisfaire ses besoins coques Pour recevoir chaz etc. Tel au 06 21 45 02 34 (TEL. CN - non surtaxe)

Sylvia Fem aux formes généreuses ch hom pour faire passer parties - a activités Tel: 06 23 83 54 17. (TEL. CN - non surtaxe)

Rencontre de qualité avec des femmes de votre région. 24h sur 24h. 05 46 69 21 67 (30/23h - 77/74) (04001099)

AMIELE, 42ans, séparée et totalement indépendante, le red 11. H. avec qui partage moments légers sans attentes de l'été. Joignable au: 08 95 07 92 07 (am-j,00-17mm)

Manes, main noisettes, elle recherche un homme de son âge pour moments coques et discrets. Contact au 04 25 25 25 25. (TEL. CN - non surtaxe)

Fait FANOUAU AU TELEPHONE EN DIRECT et sans ATTENTE au 095 895 970 (TEL. CN - 0800000000)

Joy 80A propose des moments câlins en toute discrétion. Son num 05 25 25 25 25 (TEL. CN - non surtaxe)

VALOU, brune sexy, 28A, solo et en manque de bonnes femmes capables de régler discrètement tous les AM. 06 48 80 07 71. (ncp non surtaxe)

Belle JP de 27A, NIKKI, veut trouver un homme bésic de suite que pour les plans rapides et discrets sans pitié. Tel: 18 18 18. Tel: 04 88 80 02 27. (ncp non surtaxe)

Clara 45A toujours prête pour un plan a ch hom pour soies seules. Mobile: 06 21 45 01 82. TEL. CN (non surtaxe)

VOYANCE

M. SANOÉ MEDIUM
Aidé au retour de l'étre cher, santé, travail, chance. Bonnes références. Paiement et salariat. 06.06.92.38.1009.84.28.60.75 (428287926)

Amitiés-Sorties

Dama 75 ans habitant Le Grau du Rhône cherche homme 60 ans BCG, pour amitié et plus si amitié. Tel: 07 85 66 67 63

AVIGNON - Charles 67 ans, bien physiquement, caractère doux, respectueux. Dame 60 ans et physique agréable, pour moment agréable et amical. 7 81 ou 0 6 55 06 55 83 31.

Charmante blonde aux yeux verts, cheveux longs, la chevelure, bien physiquement, respectueux. Monsieur pour moment agréable. Tel: 07 47 89 66. Prix Ails

Aldéenne 65 ans, sympa, enjouée, dynamique, curieuse, prête pour un bel échange. Avec Monsieur décalé, attentionné, gourmand, libre, non fumeur, amoureux de la vie. Écrire à Midi Media, 2, Boulevard Pyrénées, CS 20001, 80007 Montpellier cedex. Sous réf. 624277.

H. 60A cherche D. 50/55A, pour partager bons moments, pour amitié et s'attirer sur Ails et ses alentours. Contact au 04 25 25 25 25.

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Gard
MidiMedia Publicité
Tel. 04.67.07.69.40 - Fax: 04.67.07.69.39
34430 - Saint-Jean-de-Védas cedex

ANNONCES LEGALES

Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de La Rouvière

Installations classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2016, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation présentée par M. Gérard Cruzet, agissant en qualité de cogérant de la SARL CARRISUD dont le siège social est fixé Puch de La Cabane, 30100 La Rouvière, en vue d'être autorisée à exploiter une carrière de calcaire, une installation de traitement de matériaux et une station de transit de produits minéraux solides (renouvellement et extension) sur le territoire de la commune de La Rouvière, aux lieux-dits « Puch de La Cabane », « Carrière de Valpuyette » et « Condoire », parcelles cadastrales section A1, n° 234, 235, 251, 280, 272, 271, 270, 289, 288, 287, 286 et 285, section AL, n° 108, 107, 106, 105, 104 et 101, ancien chemin communal. La demande porte sur une superficie totale de 18 ha 29 ca et une surface exploitée totale de 14 ha environ. L'autorisation est demandée pour une durée de 25 ans, pour une production moyenne de produits commercialisés de 220 000 tonnes par an avec un maximum à 400 000 tonnes en cas de commandes exceptionnelles. Le volume total à extraire est de 2 275 000 m³ soit 815 000 tonnes.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées: 2510-1, 2510-1a et 2517-1.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Gérard Cruzet, agissant en qualité de cogérant de la SARL CARRISUD au 04.67.07.69.40.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation décrire et notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact et l'étude de dangers, sont consultables sur le site internet départemental de l'état dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

Pendant une période d'un mois à compter du 30 janvier 2017 au jeudi 2 mars 2017 inclus, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexes et l'avis de l'autorité environnementale restera déposés en mairie de La Rouvière, pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, du matin, de 9 heures et vendredi matin, de 10 h à 12 h.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à l'exception des motifs, coché et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui n'ont pas été adressées par écrit au maire de La Rouvière, siège de l'enquête, seront annexées au dit registre.

M. Patrick Lethu, officier de la Marine Nationale, en retraite, désigné comme commissaire enquêteur titulaire par le Vice-Président délégué du tribunal administratif de Nîmes (suppléant, M. Michel Sales, retraité France Télécom) recevra personnellement les intéressés en Mairie de La Rouvière, les:

- lundi 30 janvier 2017 de 9 h à 12 h,
- mardi 31 janvier 2017 de 9 h à 12 h,
- mercredi 15 février 2017 de 9 h à 12 h,
- samedi 25 février 2017 de 9 h à 12 h,
- jeudi 2 mars 2017 de 14 h à 17 h.

Le présent avis sera affiché en Mairie de La Rouvière, La Calmette, Dion, Nîmes, Gajan, Montguyon, Parignargues, Fons Ouvre Gaudon, Saint-Rémy et Saint-Germain-de-Nageron. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, après demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau des procédures environnementales de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pressée, après l'enquête publique, prendra connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Mairie de La Rouvière, à la Préfecture du Gard - Direction des Collectivités et du Développement Local, Bureau des Procédures Environnementales, ainsi que sur le site internet départemental de l'état dans le Gard (www.gard.gouv.fr), du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en défense du demandeur et s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communiquées sur les frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'être prise à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Commercial / Marketing / Vente

villadirect.fr

Marque du Groupe
compagnie de missions individuelles depuis 1989

RECRUTE pour secteur Gard

Vendeurs salariés h/f en CDI avec expérience dans la vente aux particuliers

Rémunération motivante : Fixe + commissions + frais + intéressement + mutuelle.

Envoyez votre candidature par courriel à : ludovic.pernin@mat-fr.com

Emploi/demande

Assistante de vie, recherche emploi temps complet, chez personne âgée, naturop, reconstruite. Tel 05 51 98 48 77

PENTRE QUALIFIEE cherche EMO-CH chez particulier, pour rénovation voluboparquet, peintures exterieur/interieur. Règlement C.E.S.U. Tel 05 45 42 42 49

MACON cherche travaux (placo, toles, murs en pierre, élargir, récupérer bot.) chez particulier. Poste mensuel. Paiement C.E.S.U. Tel 05 51 98 48 77

BONNES AFFAIRES

Maison

Meuble, décoration et brocante

Antiquaire achète

- Manteaux de fourrure
- Pendules et montres anciennes
- Argenteries
- Tabacaux et miroirs anciens
- Sacs de luxe (Hermès)
- Vases de Gallé, et Daum
- Instruments de musique
- Art asiatiques
- Armes anciennes

CONTACT 06 11 58 45 77

Envoyer CV + LM à guagecharlyroux@gmail.com

Bouchers-charcutiers

ACHÈTE

Violons 1000

Violoncelles 3000

Même à restaurer

Ne s'agit pas de violons d'étendue

AU 07 89 42 14 85

Loisirs

Art, collections et grands crus

ACHÈTE Comptant ou à haut cours collection slots TIMBER (France, Colombie, long pay, très importants), CARTES POSTALES MONNAIES. Déplacement, expertises gratuites. Tel: 09 81 78 82 10

Passionnés peintures anciennes, saché poèmes littérature ou littérature, automates anciens. Même abrités (1850-1950), achète occasion modeste. 09 81 89 18 82

ACHÈTE COLLECTIONS Impolantes TIMBER, France et monde entier, Vieux Papiers, MONNAIES Antiques et Royales, LIVRES rares, CARTES POSTALES, Déplacements gratuits. 04 68 46 16 85.

Animaux

Chiens

Vends chiots Pincher, sans femelle et un mâle, 8 semaines, pure race, 400 € TTC. 06 59 50 30 54 (80097040)

Midi Libre du mercredi 11 janvier 2017

Décisions TA Nîmes E16000158 / 30

Vous créez votre entreprise ?

Nous assurons vos formalités de publication.

Page 8

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

LÉGALES MIDILIBRE-LÉGALES.COM

midilibre.fr
vendredi 13 janvier 2017

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

ANNONCES LEGALES

SUCCESSION VACANTE

D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.

Par décision du Tribunal de Grande Instance de Montpellier en date du 18 novembre 2016, M. le Directeur départemental des finances publiques, domicilié 334, allée Henri-Il-de-Montmorency, Montpellier 34000, a été nommé(e) curateur de la succession vacante de M. COZZETTE Laurent Marie, décédé(e) le 15 juillet 2015 à Montpellier. Références: 0348011940. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

SUCCESSION VACANTE

D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.

Monseigneur le Directeur Départemental des Finances Publiques - 334 Allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier, curateur de la succession de Monsieur Stéphane Estébe, décédé(e) le 3 mars 2015 à Aspe (30) a été nommé et le projet de règlement du passif. Références: 0348005389.

SUCCESSION VACANTE

D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.

Par décision du Tribunal de Grande Instance d'Alès en date du 10 novembre 2016, M. le Directeur départemental des Finances publiques, domicilié 334 allée Henri-Il-de-Montmorency, Montpellier 34000, a été nommé(e) curateur de la succession vacante de M. Philippe Viat, célibataire, décédé le 22 août 2015, à Alès. Références: 0348011966. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

SUCCESSION VACANTE

D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.

Par décision du Tribunal de Grande Instance de Montpellier en date du 10 novembre 2016, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, domicilié 334 allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier, a été nommé(e) curateur de la succession vacante de Madame Suzanne Puyade Puyade, décédée(e) le 10 mars 2015 à La Vigne. Références: 0348011969. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

SUCCESSION VACANTE

D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.

Par décision du Tribunal de Grande Instance de Montpellier en date du 10 novembre 2016, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, domicilié 334 allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier, a été nommé(e) curateur de la succession vacante de Madame Suzanne Puyade Puyade, décédée(e) le 10 mars 2015 à La Vigne. Références: 0348011969. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

RECTIFICATIF D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de La Rouvière

Installations classées pour la protection de l'environnement

Date l'annonce n° 622883 parue le 11 janvier 2017. La faute lie : parcelle cadastrales n° 281 au lieu du numéro 251.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Junas

Le public est informé que, en application de l'article n° 702016 de Mme le Maire de Junas en date du 6 décembre 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de Junas, du lundi 9 janvier 2017 au samedi 11 février 2017 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

Ce projet de modification n° 1 du PLU, a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du Boreux, l'élaboration des dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 concernant notamment la suppression des superficies minimales constructibles et des Coefficients d'Occupation des Sols et l'intégration, à ces éléments, d'une emprise au sol maximale des constructions et d'une part minimale de surfaces non imperméabilisées, l'actualisation de dispositions réglementaires, la suppression et l'intégration d'emplacements réservés, l'amélioration ou la correction de certaines dispositions du Règlement, l'actualisation du kod cadastre.

M. Gérard Margé, ingénieur territorial à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et M. Marc Nogères, professeur d'histoire géopolitique, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par décision n° E16000158 du président du Tribunal administratif de Nîmes en date du 16 août 2016.

Les pièces du dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à remplir sont mis à disposition du public en mairie de Junas pendant la durée de l'enquête du lundi 9 janvier 2017 au samedi 11 février 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consulter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur - Modification n° 1 du PLU - Mairie de Junas - 1 place de l'église, 30250 Junas.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Junas dès la publication de l'avis d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur le site internet de la commune de Junas à l'adresse suivante : www.junas.fr

Le commissaire-enquêteur se rendra à la disposition du public en mairie de Junas, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- jeudi 10 janvier 2017, de 14 heures à 17 heures ;
- vendredi 11 février 2017, de 14 heures à 17 heures ;
- samedi 11 février 2017, de 9 heures à 12 heures.

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur déposera un état des motifs pour adresser à Mme le Maire de Junas, son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagnés du dossier ayant servi à l'enquête. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Junas et à la préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet de la commune de Junas à l'adresse suivante : www.junas.fr.

Le conseil municipal de Junas se réunira pour délibérer sur le présent

AVIS

Liberté - Égalité - Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE Préfet du Gard

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'AUTORISATION

Commune de Villeveilla

Par arrêté préfectoral n° 20-2017-01-09-002 du 9 janvier 2017, est autorisé au titre du code de l'environnement/l'exploitation du champ captant du Moulin sur la commune de Villeveilla.

Le texte intégral de cet arrêté peut être consulté en mairie de Villeveilla, au guichet unique de l'eau, situé à la Direction départementale des Territoires et de la Mer, 89 rue Victor à Nîmes et sur le site internet de la Préfecture du Gard www.gard.gouv.fr

AVIS

Liberté - Égalité - Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE Préfet du Gard

AVIS

Installations classées pour la protection de l'environnement (Carrières)

Commune de Saint-Laurent-la-Vernède au lieu-dit « Bois de Saint-Laurent »

L'arrêté préfectoral n° 17-004N du 9 janvier 2017 porte des mesures conservatoires dans l'attente de la régularisation de la situation administrative de la carrière de roche massive, de l'installation de traitement des matériaux extraits ainsi que de la station de traitement des eaux et de déchets non dangereux inertes, exploités sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-la-Vernède au lieu-dit « Bois de Saint-Laurent » par la société, Les Calcaires du Gard.

Cet arrêté peut être consulté en mairie de Saint-Laurent-la-Vernède ou à la préfecture du Gard, direction des relations avec les collectivités locales et de l'environnement, bureau des procédures environnementales et sur le site internet départemental de l'état dans le Gard www.gard.gouv.fr.

AVIS

Liberté - Égalité - Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE Préfet du Gard

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de Nîmes

Par arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2017, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation, présentée par M. Jean-Luc Revest, gérant de la SARL Langoued Lavages, dont le siège social est situé 321, rue Eugène-Frayssier, 31 de Colonne, 30000 Nîmes, en vue d'être autorisée à procéder à la création et l'exploitation d'une installation de lavage léger de véhicules routiers, parcelles cadastrales section CS n° 551 et 559 sur le territoire de la commune de Nîmes.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Jean-Luc Revest, gérant de la SARL Langoued Lavages (04.66.29.18.46).

Cette installation est classée sous la rubrique n° 2795-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation d'exploiter et notamment, l'évaluation environnementale, les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet départemental de l'état dans le Gard www.gard.gouv.fr.

Pendant une période de 30 jours, du mercredi 11 janvier 2017 au jeudi 2 mars 2017 inclus, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, une étude de dangers ainsi que les pièces annexes et l'étude de l'impact environnementale restant déposées en mairie de Nîmes (services techniques, 152, avenue Robert-Bonnard) pour être tenues à la disposition du public, sur les jours, du lundi au jeudi, de 9 heures à 17 heures et le vendredi, de 9 heures à 17 heures.

Les observations et réclamations des intéressés seront consignées sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillet non mobiles, Hôtel de la Préfecture, 10, avenue Feuchères, 30000 Nîmes codex 9 - Tél. 09.20.09.11.72 (0.118 centime depuis une ligne fixe) - Fax : 04.66.36.08.97 - www.gard.gouv.fr coté et paragné par le commissaire-enquêteur. Celles qui ne seront adressées par écrit, à la mairie siège de l'enquête, seront annexées au dossier registre.

Mme Bernadette Michaut, enseignante, retraitée, désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le vice-président délégué du Tribunal administratif de Nîmes, (suppléant, M. Alain de Bourard, ingénieur de recherche, retraité) recevra personnellement les intéressés à la mairie de Nîmes (services techniques, 152, avenue Robert-Bonnard), les

- mercredi 11 janvier 2017, de 9 heures à 12 heures ;
- vendredi 10 février 2017, de 14 heures à 17 heures ;
- lundi 20 février 2017, de 9 heures à 12 heures ;
- jeudi 2 mars 2017, de 14 h 30 à 17 h 30.

Le présent avis sera affiché en mairies de Nîmes, Marguerites et Trédos.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Nîmes, à la préfecture du Gard, direction des collectivités et du développement local, bureau des procédures environnementales, ainsi que sur le site internet des services de l'état dans le Gard : www.gard.gouv.fr, du rapport, des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, et du mémoire en réponse du demandeur s'il existe.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau des procédures environnementales de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

La décision susceptible d'être déférée à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CDERST).

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

LA GARDONNENQUE Société Coopérative Agricole à capital variable 30360 CRUVIERS LASCOURS Immatriculée au RCS de Nîmes sous le n° 785 870 462, agréée sous n° N 1436-LAN

L'Assemblée générale mixte tenue le Jeudi 12 janvier 2017 n'ayant pu débiter régulièrement suite de ce que nous, les associés avons été convoqués en Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire le Jeudi 26 janvier 2017, à 09 h 00 (département à partir de 6h30), au Domaine du Mas de Saurat 34790 LATTES, à l'effet de débiter sur le même ordre du jour, soit :

Assemblée générale ordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice, clos le 31 juillet 2016
- Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations visées par l'article L524-1 du Code Rural
- Présentation et approbation de ces comptes, rapports et conventions
- Ouverture au conseil d'administration
- Affectation du résultat
- Question de la variation du capital social

Assemblée générale extraordinaire

Présentation du projet de Traité de Fusion, des nouveaux Statuts et du nouveau Règlement Intérieur

- Rapport du Prévoir
 - Rapport d'information des Commissaires aux Comptes
 - Approbation Traité de Fusion, des nouveaux Statuts et du nouveau Règlement Intérieur
 - Dissolution sans liquidation avec transmission universelle de son patrimoine
 - Nomination de Monsieur Patrick FESQUET en tant que « Mandataire » pour réalisation des opérations de fusion et de dissolution
 - Pouvoirs pour les formalités
- Les associés sont informés qu'ils ont la faculté, de prendre connaissance, au siège de la coopérative, des rapports du conseil d'administration, ainsi que les bilans et le compte de résultats relatifs à l'exercice 2015/2016.
- En outre, il est tenu à disposition des associés, au siège social de la Société Coopérative Agricole, les documents relatifs au projet de fusion, notamment le projet de traité de fusion, le rapport spécial de la révision et le rapport d'information des commissaires aux comptes.

Pour avis
Le Conseil d'Administration

APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Mairie de Saint-Quentin-la-Poterie

Travaux EU/AEP Chemin du Vinigre

M. Von Bond - Mairie, 6, place de la Mairie, 30700 Saint-Quentin-la-Poterie.

Tel : 04 66 22 15 71 - Fax : 04 66 22 46 06

L'avis implique un marché public.

- Objet : Travaux EU/AEP Chemin du Vinigre

- Type de marché : Travaux

- Procédure : procédure adaptée

- Description : le marché est composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle

- Durée du marché : les détails maxima d'exécution des travaux sont les suivants :

- TF : Études : 1 semaine - travaux 6 semaines - TO - Études : 1 semaine - travaux 6 semaines

Le détail d'affermement des tranches optionnelles est de 6 mois.

- Forme du marché : prestation divisée en lots - non

- Les variantes sont retenues

- Quantités à l'entente

- Conditions de participation : le détail des pièces à fournir est indiqué dans le règlement de la consultation.

- Condition particulière de participation obligatoire : les candidats devront notamment présenter des certifications en matière d'évaluation des compétences en amiante citées sous section 4 selon l'article R4412-139 du Code de la construction.

- Conditions relatives au contrat

Casuellement :

- Le versement éventuel de l'arrance forfaitaire est subordonné à la constitution d'une garantie à première demande. Retenue de garantie de 5 %.

- Financement : paiement par mandat administratif dans les détails du lot.

- Les prestations sont facturées sur les fonds propres de la Commune, les aides du département, de l'agence de l'eau.

- Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

40% Valeur technique de l'offre

10% Délai d'exécution

50% Prix

- Remise des offres : 08 février 2017 à 12 heures au plus tard.

- Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

- Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

- Renseignements complémentaires : maître d'œuvre : CERG - Parc Scientifique Georges Besse - Anse Basse 2 - 115, Allée Norbert Wiener, 30000 Nîmes, avenue Feuchères, CS 80101, 30941 Nîmes codex 09 - Tél. 04.66.27.37.00 - Fax : 04.66.36.07.86.

- Adressés auprès de laquelle les documents de la consultation peuvent être téléchargés : le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site <http://www.midilibre-legales.com>

- Modalités de transmission des candidatures et des offres : transmission sur support papier à l'adresse du Pouvoir Adjudicataire, ou transmission électronique exclusivement dans la salle des marchés du site <http://www.midilibre-legales.com>

- Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes.

Tel : 04.66.27.37.00 - fax : 04.66.36.27.86

Courriel : greffe.nimes@juradm.fr

- Voies de recours : voir les articles L551-1 et suivants du code de justice administrative.

ENCHÈRES MOBILIÈRES

ETUDE DE PROVENCE

COMMISSAIRES PRISEURS ENCHÈRES EXPERTISES

Vente sur place à l'orangère du Château de Sanihac

DIMANCHE 15 JANVIER 2017 A 14H30

Château de Sanihac - 30700 Sanihac (direction des ventes) mardi 14 janvier 2017 de 14h à 18h

Bel écrin de bijoux, argentier, verrerie, tableaux, bronzes, objets d'art, mobilier...

Exposition samedi 14 janvier de 11h à 13h et de 14h30 à 18h30.

Expertises gratuites pendant l'exposition

BLOUX-VERREYRE-TABLEAUX-BRONZES-Objets d'art et de collection

Tel pendant l'exposition et la vente : 06 14 83 34 71 - 04 66 11 10 - 06 11 83 45 29

Etude de Provence - 71 rue Alfred Comte 13100 MARSEILLE

Tel : 06 11 83 11 10 - 06 11 83 11 13 - Fax : 06 85 11 11 11

m - e - l : contact@etudedeprovence.com

CATALOGUE ET PHOTOGRAPHIES EN LIGNE SUR LE SITE : www.interencheres.com

www.interencheres.com n°13001

MARCHÉS

INFÉRIEURS A 90 000 €

AVIS PUBLIC A LA CONCURRENCE

HABITAT DU GARD

Office Public de l'habitat

Habitat du Gard, Office public de l'habitat, direction des affaires juridiques de la commune publique et de la proximité, 92 bis, avenue Jean-Jaures, BP 47046, 30911 Nîmes codex 2 - Web : www.habitat-du-gard.org - mari.servicemarches@nbg.fr

L'avis implique un marché public.

- Objet : Marché de Travaux de remplacement des portes palières, Résidences Repausat Levant II et Mont Paillet au Grau-du-Roi.

- Référence acheteur : 2017-04-PL

- Type de marché : travaux

- Procédure : procédure adaptée

- Code NUTS : FR812

- Forme du marché :

- Prestation divisée en lots : non.

- Les variantes sont refusées.

- Conditions de participation :

- Marché réservé : non.

- Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % : valeur technique de l'offre :

40 % : prix.

- Renseignements administratifs : Habitat du Gard, Monsieur Leslédre Patrice, 92 bis, avenue Jean-Jaures, BP 47046, 30911 Nîmes - Tél. 04.66.82.81.04 - Fax : 04.66.82.81.66 - mari.servicemarches@nbg.fr.

- Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à : HABITAT DU GARD, direction des affaires juridiques, de la commune publique et de la proximité, 92 Bis, avenue Jean-Jaures BP 47046-30911 Nîmes - Cedex 2.

- Remise des offres : 3 février 2017 à 16h30 au plus tard à l'adresse : HABITAT DU GARD, 92 Bis, avenue Jean-Jaures - BP 47046 - 30911 Nîmes Codex 2. Départ par porteur - Pour tout envoi par transporteur ou autre, les dépôts doivent être faits aux heures d'ouverture de l'habitat du Gard.

- Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

- Unité monétaire utilisée : euro.

- Validité des offres : 6 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

- Renseignements complémentaires :

- Lieu d'exécution : Gard (30)

- Critères d'attribution : les sous-critères sont détaillés dans le règlement de consultation.

- Validité des lieux : La validité des lieux est obligatoire. Il n'y aura pas de validé des lieux sans rendez-vous.

- Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 80101, 30941 Nîmes codex 09 - Tél. 04.66.27.37.00 - Fax : 04.66.36.07.86.

m - e - l : greffe.nimes@juradm.fr

- Modalités de transmission des candidatures et des offres : la demande du Tribunal administratif à l'adresse ci-dessus.

- Email à la publication : 10 janvier 2017.

- Retenue de caution : l'offre, l'accès au dossier et le dépôt de l'offre sur <http://habitat-du-gard.marches-publics.info>

Annances légales et ventes aux enchères

SERVICE SPÉCIALISÉ

Annances légales

Appels d'offres

Enchères immobilières

Avies d'adjudication

Rectificatif ML sur le n° de parcelle le vendredi 13 janvier 2017

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

8 La Marseillaise / Mercredi 11 janvier 2017

OCCITANIE / SERVICES

GARD

NIMES

La Marseillaise du Languedoc
20 rue Jean-Reboul, 1er étage
Tél. : 04 66 27 93 95
Fax : 04 66 05 55 35
agnimes@lamarseillaise.fr
agendalanguedoc@lamarseillaise.fr
Annonces légales du Gard
vaucleusepub@lamarseillaise.fr
04 66 14 66 60

URGENCES

Commissariat de police

04 66 37 90 00

Gendarmerie

04 66 38 50 00

Pompiers

04 66 02 66 00 / 18

Hôpital Caremeau

Hôpital du Pr R. Debré

04 66 60 68 60

SERVICES

Préfecture

2 Rue Guillemette

Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45

08 20 01 11 72

Palais de Justice

Boulevard des Arènes

04 66 76 47 00

Tribunal Administratif

16 Avenue Feuchères

04 66 27 37 00

Tribunal des Prud'hommes

46 Rue Porte de France

04 66 67 27 45

Nîmes Métropole

13 Rue Jean-Perrin

04 66 36 10 81

Mairie

Place de L'Hotel de ville

04 66 76 70 01

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h

sauf samedi de 8h à 12h

Services techniques de la ville de Nîmes

152 avenue Robert Bompard

04 66 70 57 75

Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 18h

le vendredi de 8h à 17h.

CAF

321 rue Maurice-Schumann

03 10 25 30 10. Ouverture de 8h30 à 16h

Office de tourisme

6 rue Auguste

04 66 58 90 00

Ursaaf

77 chemin Mas de Boudan

UZÈS

URGENCES

ERDF Sécurité dépannage

03 10 33 30 30

GRDF Intervention d'urgence ou odeur de gaz

03 10 43 30 30

Police municipale

04 66 03 48 40

Police Intercommunale

04 66 02 09 28

Pompiers

12 ou 18

Urgences médicales

15

Centre hospitalier Le Mas Careiron

04 66 62 69 00

Gendarmerie

04 66 22 54 66

Sida Infos service

03 00 36 66 38

SERVICES

Mairie

04 66 03 48 40

Après 17h le week-end contacter le

06 82 55 94 77

Général des eaux (assainisse-

ment)

28/01/2011 9005 00

Office de tourisme

Place Albert 1er

04 66 22 69 88

Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de

14 à 18h, le samedi de 10h à 13h. Ferme-

ture les dimanches et jours fériés.

BEAUCAIRE

URGENCES

SOS médecin

3624

Commissariat

Chemin des Romains

Pharmacie de garde

17

Pompiers

3237

ERDF

03 10 33 30 30

Sécurité de dépannage de gaz

03 00 47 33 33

SERVICES

Mairie

Hôtel de Ville - place Georges-Clemen-

cau, BP 134

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Tél. : 04 66 59 10 06

Fax : 04 66 59 30 40

Courrier électronique :

webmestre@beaucaire.fr

Mairie annexe de la Moulinelle

Centre commercial de la Moulinelle,

place du 8 mai 1945

04 66 68 23 75

ALÈS

La Marseillaise du Languedoc

agnales@lamarseillaise.fr

URGENCES

Hôpital

811 avenue du docteur Jean-Goubert

SERVICES

Mairie

Mairie PRIM : Pôle de ressources d'in-

formations multistatuts. Services

concernés : Pôle Citoyenneté, Pôle En-

fance-Jeunesse, Pôle Temps Libre et Pôle

Développement du Territoire.

11 Rue Michélet

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de

13h30 à 17h.

04 66 56 11 00

SPORTS

Piscine Toboggan

Quai de la Brigade du Languedoc

04 66 91 20 70

Piscine d'été Cauvel

Rue Léo Lagrange

04 66 65 12 40

BAGNOLS-SUR-CÈZE

URGENCES

Centre hospitalier

7 avenue Alphonse-Daudet

04 66 79 10 11

Clinique la Garaud

217 rue André-Penchenier

04 66 30 01 60

Commissariat

Rue Gentil

04 66 90 63 90

Gendarmerie nationale

435 avenue Roger-Salengro

04 66 59 00 29

SERVICES

Mairie

Place Auguste Mallet

04 66 59 01 50

Mission locale d'insertion

5 Rue des jardins du souvenir

04 66 87 33 75

Communauté d'Agglomération

du Gard-Rhodanien

140 Avenue du Commande Vigan

Braquet

04 66 89 51 55

LE GRAUDUROI

URGENCES

CHU (Centre hospitalier univer-

sitaire Nîmes)

Routte de Carnon

04 66 92 32 00

Gendarmerie

227 route Marines Port Camargue

04 66 93 21 15

SERVICES

Mairie

1 place Libération

04 66 73 94 22

Centre communal d'actions

sociales

Allée Victor-Hugo

04 66 35 54 83

Service des eaux (SDED)

60 route F de Mirman

03 10 36 33 63

Société nationale des

sauveteurs en mer

04 66 89 96 49

SOMMIÈRES

URGENCES

Centre hospitalier

Le Mas Careiron

04 66 83 27 70

Pompiers

Avenue Raoul-Gausson

04 66 80 88 55

Croix Rouge

8 rue Abbé Fabre

04 66 80 38 71

Gendarmerie

Avenue Raoul-Gausson

04 66 80 03 29

SERVICES

Mairie

27 quai Frédéric-Gausson

04 66 80 88 00

Centre des finances publiques

Rue de la Condamine

04 66 80 06 02

Office de tourisme

27 quai Frédéric-Gausson

04 66 80 99 30

Communauté de communes du

Pays de Sommières

Rue de l'Arnée

04 66 71 29 36

SAINT-GILLES

URGENCES

Médecin de garde (week-end et

jours fériés)

06 09 08 48 98

Pharmacie de garde (week-end et

jours fériés)

3237

Police municipale

04 66 87 10 00

Gendarmerie nationale

04 66 87 77 00

Centre antipoison

04 91 75 25 25

SERVICES

Mairie

2 rue Victor-Hugo

04 66 87 15 39

Treasorerie-Perception

11 rue de la Vis

04 66 87 33 92

Office de tourisme

1 place Frédéric-Mistral

04 66 87 33 75

ANNONCES OFFICIELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

GARD - 20, rue Jean Reboul - 30000 NÎMES

agnimes@lamarseillaise.fr

Renseignements et devis : vauclusepub@lamarseillaise.fr / tél. 04.90.14.66.60

Suivant acte reçu par Maître Dominique PESSINA, notaire à PARIS

(7ème), 242 boulevard Saint Germain, le 31 décembre 2016,

enregistré à PARIS 7ème, le 04/01/2017, bordereau 201770, case 1,

Madame Marie-Christine de NUCE de LAMOTHE, épouse

RENEAUME, demeurant à RODILHAN (30230), 193 avenue de

Canale, immatriculée sous le numéro 489 951 921 00019 au RCS de

NÎMES a vendu à La SELARL a associé unique GRANDE

PHARMACIE NÎMES SOLEIL, au capital de 10.000,00 euros, dont le

siège est à NÎMES (30000), 100 rue des Mousquetaires Centre com-

mercial Nîmes Solel, immatriculée au RCS de NÎMES : 823 658 865.

Un fonds de commerce d'officine de Pharmacie sis à NÎMES (30000),

100 rue des Mousquetaires, centre commercial Nîmes solel,

comprenant le prix principal de 1.240.000 euros. Cession d'activité au

31/12/2016, début d'exploitation du cessionnaire 01/01/2017. Opposition

dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues

par la loi, en l'étude de Maître BOUAT, notaire à NÎMES (30008), 1

Boulevard Amiral Courbet, 10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

10305.

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

8 La Marseillaise / Jeudi 2 février 2017

OCCITANIE / SERVICES

GARD

NIMES

La Marseillaise du Languedoc
20 rue Jean-Reboul, 1er étage
Tél. : 04 66 27 96 96 Fax : 04 66 06 55 35
Courriel :
agnimes@lamarseillaise.fr
agendalanguedoc@lamarseillaise.fr
Annonces légales du Gard
vauchsepub@lamarseillaise.fr
04 90 14 86 69
Site Internet : lamarseillaise.fr

SERVICES

Préfecture
2 Rue Guillemette
Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45
062091172

Palais de Justice
Boulevard des Aynies 04 66 76 47 00
Tribunal Administratif
16 avenue Fouchères 04 66 27 37 00
Tribunal des Prud'hommes
46 Rue Porte de France
04 66 67 27 45
Nîmes Métropole
13 Rue Jean Perrin 04 66 36 10 81

Mairie
Place de l'Hotel de ville
04 66 76 70 01
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h
sauf samedi de 9h à 12h
Services techniques de la ville de Nîmes
132 avenue Robert-Empard
04 66 70 75 75
Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 18h sauf
le vendredi de 8h à 17h.

CAF
321 rue Maurice-Schumann
06 10 25 30 10. Ouverture de 8h30 à 16h
Office de tourisme
6 rue Auguste
04 66 58 38 00
Ursoaf
77 chemin Mas de Boudan

UZES

SERVICES

Mairie
04 66 03 49 48
Après 17h et le week-end contacter le
06 82 55 94 77
Général des eaux (assainissement)
24h/24 08 11 90 05 00
Office de tourisme

Place Albert Ter
04 66 22 68 88
Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de
14h à 18h, le samedi de 10h à 13h. Ferme-
ture les dimanches et jours fériés.

BEUCAIRE

SERVICES

Mairie
Hôtel de Ville - place Georges-Clemen-
ceau, BP 134
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 04 66 59 10 06 Fax : 04 66 59 30 40
Courriel électronique :
webmestre@beucaire.fr
Mairie annexe de la Moullnelle
Centre commercial de la Moullnelle,
place du 8 mai 1945
04 66 68 23 75

ALÈS

La Marseillaise du Languedoc
agales@lamarseillaise.fr

SERVICES

Mairie
Mairie PRIM : Pôle de ressources d'in-
formations multiversées. Services
concernés : Pôle Citoyenneté, Pôle En-

face-Jeunesse, Pôle Temps libre et Pôle
Développement du Territoire.
11 Rue Michelet
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de
13h30 à 17h.
04 66 56 11 00

BAGNOIS-SUR-CEZE

SERVICES

Mairie
Place Auguste Mallet
04 66 50 50 50
Mission locale d'insertion
5 Rue des Jardins du souvenir
04 66 89 09 34
**Communauté d'Agglomération
du Gard Rhodanien**

140 Avenue du Commando Vigan
Braquet
04 66 89 51 55

LE GRAU DU ROI

SERVICES

Mairie
1 place Libération 04 66 73 94 22
**Centre communal d'actions
sociales**
Albès Victor Hugo 04 66 35 54 83
Service des eaux (SDE)
60 route F. de Mirman
08 10 36 33 63
**Société nationale des
sauveteurs en mer**
04 66 88 96 49

ANNONCES OFFICIELLES

GARD : 20, rue Jean Reboul - 30000 NÎMES - agnimes@lamarseillaise.fr
Renseignements et devis : vauchsepub@lamarseillaise.fr / tél. 04.90.14.86.69



AVIS D'ATTRIBUTION

HABITAT DU GARD - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de
la Proximité
92 Bis Avenue Jean Jaurès
BP 47046
30911 Nîmes - Cedex 2
mél : service.marches@habitat30.fr
web : <http://www.habitat-du-gard.org>
Objet : Marché de prestations de communication
Référence acheteur : 2016-48-MB
Nature du marché : Services
Procédure adaptée
Critères d'attribution :
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Nîmes
16 avenue Fouchères
CS 89010
30941 Nîmes - Cedex 09
Tél. : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86
g.affo@la-nimes.fr/juradm.fr
Attribution du marché
LOT N° 1 : Conception et fabrication, suivi de production, livraison
de toutes les prestations et supports de communication
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 24/01/17
Marché n° : 2017/4252
ETINCELLE, 524 avenue de la Pompiagnane,
34000 MONTPELLIER
Montant HT : 60 000,00 Euros
Sous-traitance : oui
LOT N° 2 : Prestations de photos
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 24/01/17
Marché n° : 2017/4252
LUCAT Marie-Caroline, 16 rue Marceau, 34000 MONTPELLIER
Montant HT : 10 000,00 Euros
Sous-traitance : oui
LOT N° 3 : Réalisation de films
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 24/01/17
Marché n° : 2017/4252
AGAMA FILMS, 1 rue de l'horloge, 34790 GRABELS
Montant HT : 31 000,00 Euros
Renseignements complémentaires
Le présent marché est un accord cadre sans montant minimum,
avec pour le
lot 1 : un montant maximum de 60 000,00 euros H.T.
lot 2 : un montant maximum de 10 000,00 euros H.T.
lot 3 : un montant maximum de 31 000,00 euros H.T.
Envoyé le 31/01/17 à la publication
Retrouvez cet avis intégral sur :
<http://habitat-du-gard.marches-publics.info>

COMMUNE DE SALINDRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Sur le Projet de Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le
**projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de
Salindres, du 27 janvier 2017 au 27 février 2017 inclus, soit
pendant 32 jours consécutifs.**
Monsieur JEANNEAU Daniel, Lieutenant-colonel de l'armée de terre
retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président
du tribunal administratif de Nîmes et Monsieur DALVERNY Bernard,
officier supérieur de la gendarmerie nationale a été désigné
commissaire enquêteur suppléant.
Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles,
coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la dis-
position du public en mairie de Salindres, pendant la durée de l'enquête.
Du 27 janvier 2017 au 27 février 2017 inclus aux jours et heures
d'ouverture du public : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de
13h00 à 16h30.
Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses
observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert
à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire
enquêteur à la mairie de Salindres - Rue de Cambis - 30340
Salindres.
L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rap-
port de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité
administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront
 joints au dossier d'enquête publique.
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir commu-
nication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de
Salindres dès la publication du présent avis. Il sera, en outre,
également communiqué durant l'enquête publique sur le site Internet de
l'EPUI ou de la commune à l'adresse suivante :
<https://www.ville-salindres.fr/>
Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Salindres
pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites
ou orales du public aux dates et heures suivantes :
- **Vendredi 27 janvier de 09h00 à 12h00**
- **Mardi 7 février de 09h00 à 12h00**
- **Samedi 18 février de 09h00 à 12h00**
- **Lundi 27 février de 14h00 à 17h00.**
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions
motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de
Salindres et à la préfecture pour y être tenus, sans délai, à la dispo-
sition du public pendant un an à compter de la date de clôture de
l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet
<https://www.ville-salindres.fr/>
À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par
délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions
de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications
au projet de PLU en vue de cette approbation.
Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées en
mairie de SALINDRES, au service urbanisme.

Le Maire, Yves COMTE

Par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2016, une enquête
publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation
présentée par M. Gérard CROZEL, agissant en qualité de copropriétaire de
la SARL CARRISUD dont le siège social est fixé Puch de La Cabane
30190 LA ROUVIERE, en vue d'être autorisée à exploiter une carrière
de calcaire, une installation de traitement de matériaux et une station
de transit de produits minéraux solides (renouvellement et extension)
sur le territoire de la commune de LA ROUVIERE, aux lieux-dits «
Puch de La Cabane », « Garenne de Valkonguette » et « Combilon »,
parcelles cadastrales section AK, n° 334, 333, 282, 281, 280, 272,
271, 270, 268, 268, 267, 266 et 265, section AL, n° 108, 107, 106,
105, 104 et 91, ancien chemin communal aliéné. La demande porte
sur une superficie totale de 18 ha 39 a 99 ca et une surface exploitable
totale de 14 ha environ. L'autorisation est demandée pour une durée
de 25 ans, pour une production moyenne de produits commercialisés
de 220 000 tonnes par an, avec un maximum à 400 000 tonnes en cas
de commandes exceptionnelles. Le volume total à extraire de 2 275
000 m³ soit 5 915 000 tonnes.
Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature
des installations classées : 2510-1, 2515-1a et 2517-1.
Des informations complémentaires pourront être demandées auprès
de M. Gérard CROZEL, agissant en qualité de copropriétaire de la SARL
CARRISUD au 04 66 67 61 25.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation
d'exploiter et notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'im-
pact et l'étude de dangers, sont consultables sur le site internet
départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr)
Pendant une période d'au moins 30 jours, du lundi 30 janvier 2017 au
jeudi 2 mars 2017 inclus, la demande comportant notamment une
évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces
annexées et l'avis de l'autorité environnementale restent déposés
en mairie de LA ROUVIERE, pour être tenus à la disposition du pu-
blic, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture des
bureaux, les lundi, mercredi et vendredi matin, de 10 h à 12 h.
Les observations, propositions et contre-propositions du public seront
consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non
mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui
seront adressées par écrit, en mairie de LA ROUVIERE, siège de
l'enquête, seront annexées au dit registre.
M. Patrick LETURE, officier de la Marine Nationale, en retraite,
désigné commissaire enquêteur titulaire par le Vice-Président délégué
du tribunal administratif de Nîmes (suppléant, M. Michel SALLES,
retraité France Télécom) recueillera personnellement les intéressés, en
Mairie de LA ROUVIERE, les :

- lundi 30 janvier 2017 de 9 h à 12 h
- lundi 6 février 2017 de 9 h à 12 h
- mercredi 15 février 2017 de 9 h à 12 h
- samedi 25 février 2017 de 9 h à 12 h
- jeudi 2 mars 2017 de 14 h à 17 h

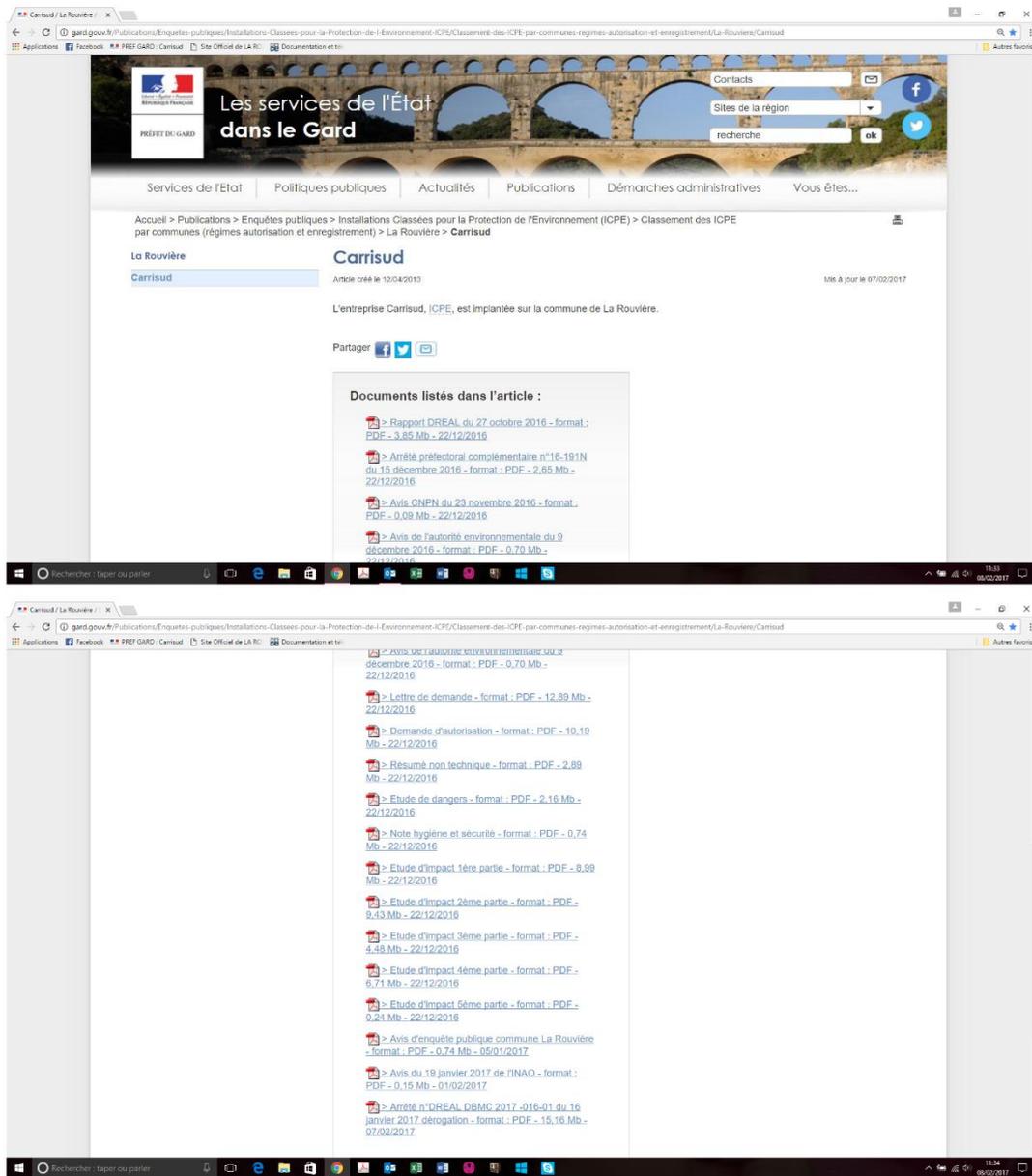
Le présent avis sera affiché en Mairies de La Rouvière, La Calmette,
Dions, Nîmes, Gagn, Montignargues, Panignargues, Fons Outre
Gardon, Saint Baudry et Saint Génès de Métopres. Il sera également
affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et
sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir commu-
nication du dossier d'enquête publique auprès du bureau des
procédures environnementales de la préfecture du Gard, dès la publi-
cation de cet avis.
Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre
connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de
l'enquête, en Mairie de La Rouvière, à la Préfecture du Gard - Direc-
tion des Collectivités et du Développement Local, Bureau des
Procédures Environnementales, ainsi que sur le site internet
départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr), du rapport,
des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire
en réponse du demandeur s'il existe.
Les observations du public sont consultables et communiquées aux
frais de la personne qui on fait la demande pendant toute la durée de
l'enquête.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un
arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté
préfectoral de refus.

104669

La Marseillaise du jeudi 2 février 2017

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

Annexe IV Encart du dossier d'enquête publique sur le site de la préfecture du Gard



Annexe V Information enquête publique sur la commune La Rouvière



Vu sur le site de la commune à partir du 9 janvier 2017



Avis format A2 au carrefour RD 22 et RD 210

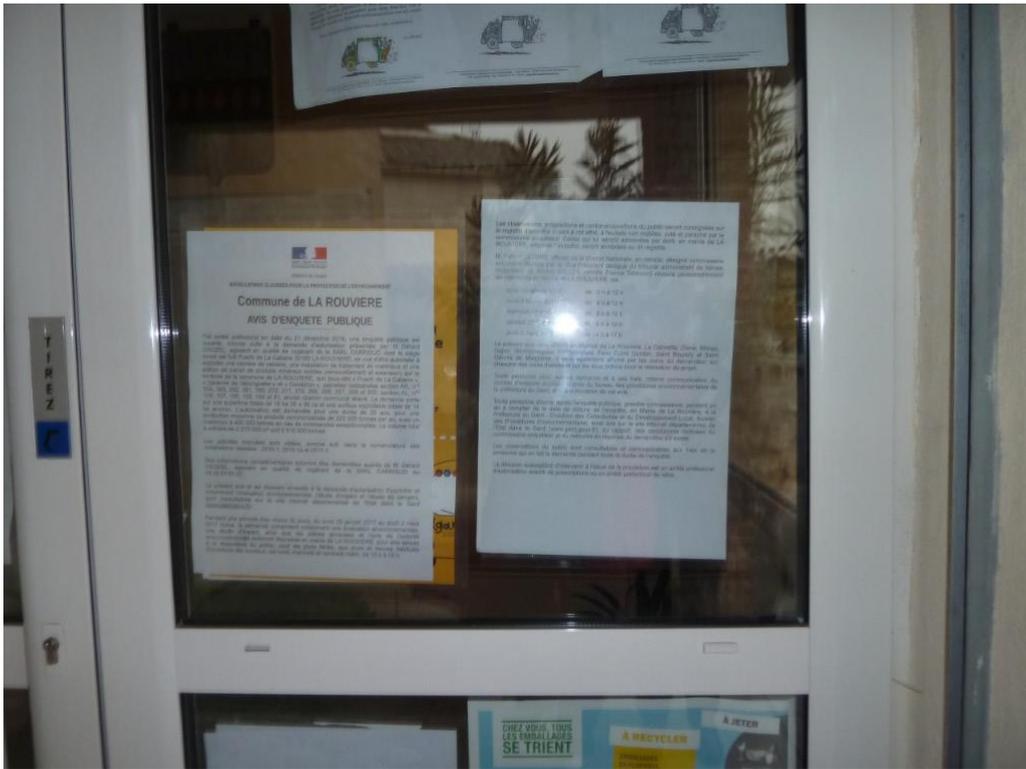


Avis format A2 au début du chemin rural du Puech de la Cabane



Avis au format A2 à l'entrée de la carrière

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD



Avis sur 2 pages A3 dans le hall d'entrée de la mairie

Rues des Aires—Rue de la Paix : Réhabilitations des réseaux d'eau

Le réseau d'eau potable dans ces deux rues date de l'origine de la mise en place de l'eau courante en 1954, une rénovation était nécessaire. Rue de la Paix la mise en discrétion du réseau de télécommunications sera faite conjointement à la réfection des réseaux d'eau. L'écoulement des eaux pluviales sera rénové dans les deux rues, un nouveau revêtement terminera cette rénovation. Le dossier de ces travaux a retenu l'attention de l'agence de l'eau et du conseil départemental qui allouent une subvention à la commune. Le pacte territorial a été signé en janvier. Les travaux seront réalisés courant 2017.

Le pacte territorial remplace le fonds départemental d'équipement.



Rue Jean Moulin—Chemin des Combes

L'aménagement de la rue Jean Moulin est en préparation. Le projet prévoit que la rue soit aménagée en zone partagée véhicules, vélos, piétons. Des zones de stationnement identifiées, un marquage du cheminement piétonnier lorsque la largeur de la rue le permet et la reprise du revêtement, un réaménagement de la canalisation des eaux de pluies. Un bureau d'études commandité par la commune est chargé de la conception de ce projet. Ce dossier sera déposé auprès des services de l'Etat pour une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux. Prochainement nous présenterons ce projet aux riverains. Cet aménagement améliorera la sécurité de chacun, la mise en place d'un plateau au croisement avec la route de Fons, le chemin du Bousquet et le chemin des Combes ainsi que deux rétrécissements chemin des Combes compléteront ce projet.



Enquête publique « Puech de la cabane » pour la demande d'autorisation concernant le renouvellement et l'extension de la carrière « Carrisud »

ouverte le lundi 30 janvier, au jeudi 2 mars 2017. Monsieur Leture, commissaire enquêteur nommé par le tribunal recevra personnellement, en mairie, les intéressés les :

- Lundi 30 janvier 2017 de 9h à 12h
- Lundi 6 février 2017 de 9h à 12h
- Mercredi 15 février 2017 de 9h à 12h
- Samedi 25 février 2017 de 9h à 12h
- Jeudi 2 mars 2017 de 14h à 17h

5

« Tour d'Horizon 2016 » La Rouvière publié en février 2017

Annexe VI Certificat d'affichage sur la commune de La Rouvière

Département du Gard
MAIRIE
DE
LA ROUVIÈRE



30190

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Nicole PERRAU, Maire de la commune de La Rouvière (Gard), certifie que :

- l'avis d'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 préalablement à l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire, une installation de traitement des matériaux et une station de transit de produits minéraux solides (renouvellement et extension), sur le territoire de la commune de La Rouvière,

a été affiché à la mairie et sur les sept panneaux d'affichage communaux du 10 janvier 2017 au 2 mars 2017 inclus.

Une information à l'attention du public a également été insérée sur le site internet de la commune et dans le journal de la Rouvière « Tour d'horizon 2016 » publié le 13 février 2017.

Fait pour servir et valoir ce que droit,

A La Rouvière, le 3 mars 2017

La Maire,

Nicole PERRAU.



Annexe VII Délibération de la commune de La Rouvière

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE LA ROUVIERE

Délibération n°2017/013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROUVIERE**

SEANCE DU 20 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nicole PERRAU, Maire.

Présents : MM. Nicole PERRAU, Aline BRUGUIERE, Jean-Marie VERNASSAL, Patrick DE GONZAGA, Claudette VIALLE, Anthony VOSAHLO, Georges MOUNIER, Lionel PUECH,

Absents : MM. Yseult FAU, Jean-Louis SAMMUT, François MATT, Pierre PELLEGRINELLI, Jean-Pierre LAHUTTE, David BOUSSON

Date de convocation et d'affichage : 14 février 2017

Secrétaire de séance : Mme Aline BRUGUIERE

OBJET DE LA DELIBERATION :

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION DE
L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE CALCAIRE, UNE INSTALLATION
DE TRAITEMENT DE MATERIAUX ET UNE STATION DE TRANSIT DE
PRODUITS MINERAUX SOLIDES (RENOUVELLEMENT ET EXTENSION)
AUX LIEUDITS « PUECH DE LA CABANE » « GARENNE DE VALLONGUETTE
» ET « COMBILION »**

Madame la Maire rappelle que l'enquête publique préalable à l'autorisation de l'exploitation d'une carrière de calcaire, une installation de traitement de matériaux et une station de transit de produits minéraux solides (renouvellement et extension) a débuté le 30 janvier 2017 et se terminera le 2 mars 2017. Elle cite les permanences de M. Patrick LETURE, commissaire enquêteur, et présente le projet, énonce les éléments du dossier et précise qu'il a été mis en ligne sur le site de la Préfecture du Gard.

Elle informe l'assemblée que les conseils municipaux des communes avoisinantes comme celui de La Rouvière doivent délibérer afin d'émettre un avis, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

M. Jean-Marie VERNASSAL s'interroge sur la remise en état du site et notamment des matériaux utilisés. Il serait souhaitable de couvrir la surface de la plateforme finale par une couche de terre végétale et non de matériaux inertes et souligne le fait que dans le dossier de remise en état du site, il n'est pas mentionné de délai de végétalisation, donc pas d'obligation de résultat.

Madame la Maire rappelle qu'une partie du site a déjà commencé à être réhabilitée et que la garantie financière déposée par la société doit permettre d'assurer les éventuels manquements de la réhabilitation. Elle propose de faire remonter ces observations auprès du commissaire enquêteur.

Où l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable, concernant la demande d'autorisation de l'exploitation d'une carrière de calcaire, une installation de traitement de matériaux et une station

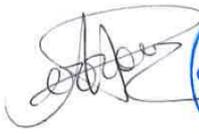
Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE LA ROUVIERE

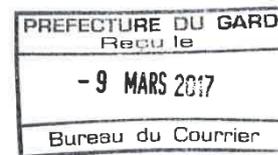
de transit de produits minéraux solides (renouvellement et extension) aux lieux-dits « Puech de la Cabanne », « Garenne de Vallonguette » et « Combilion » présentée par la SARL CARRISUD sur la commune de La Rouvière,

- souhaite que la plateforme finale de la remise en état du site, soit recouverte de terre végétale pour assurer une meilleure reprise des végétaux et une bonne restitution d'un espace à vocation naturel.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Maire,
Nicole PERRAU



acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture le
et publication le 16/03/2017



Annexe VIII Procès-verbal de synthèse

PROCES-VERBAL

de communication des observations écrites recueillies pendant l'enquête publique adressés au commissaire enquêteur du 30 janvier au 2 mars 2017 inclus.

A Nîmes, le 6 mars 2017

Références : - Code de l'environnement – article R.123-18 ;
- Arrêté préfectoral n° 451/APEP/2016-1173 du 21 décembre 2016.

Pièces jointes : Ensemble des observations recueillies en cours d'enquête.

A l'attention de M. Gérard CROZEL, co-gérant de la SARL CARRISUD,

L'enquête publique organisée par la préfecture du Gard dans le cadre du renouvellement et de l'extension de votre carrière de calcaire sise sur la commune de La Rouvière s'est terminée jeudi 2 mars 2017 après-midi avec ma cinquième permanence en mairie.

Comme le prévoit la réglementation des enquêtes publiques à l'article R123-18 du code de l'Environnement et rappelée à l'article 5 de l'arrêté préfectoral, je dois vous remettre sous huitaine les observations écrites et orales sous forme d'un procès-verbal de synthèse. Vous avez ensuite quinze jours pour produire vos observations éventuelles et dans tous les cas il ne me restera que jusqu'au 2 avril 2017 pour rendre mon rapport complet à la préfecture du Gard.

Force est de constater que cette enquête publique n'a pas mobilisé beaucoup le public, en atteste le faible nombre d'observations sur le registre : 10 au total auquel j'en rajoute 8 autres.

Je vous transmets en annexe I les observations et réponses à apporter à ce public sensible au renouvellement et de l'extension de votre carrière de calcaire et en annexe II, quelques questions complémentaires que je me pose à l'issue de la période d'enquête.

Veillez agréer, Monsieur Crozel, l'expression de mes sentiments distingués.

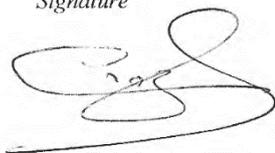
Remis et commenté dans les locaux de la SARL CARRISUD à Nîmes le 6 mars 2017
(En 2 exemplaires de 5 pages)

Le porteur du projet
M. Gérard CROZEL
Co-gérant de la SARL CARRISUD
Pris connaissance le 6 mars 2017

Le commissaire enquêteur
M. Patrick LETURE

Remis et commenté le 6 mars 2017

Signature



Signature



1

Annexe IX Mémoire en réponse du porteur de projet

CARRISUD

**SABLES LAVES ET LEURS DERIVES
CONCASSE CALCAIRE
ENROCHEMENTS**

SARL au capital de 8.000 €
R.C. Nîmes B 431 486 562

CARRIERE :
Puech de la Cabane
30190 – LA ROUVIERE

SIEGE ADMINISTRATIF :
ZAC Km Delta II
638 Rue Etienne Lenoir
30900 – NIMES
Tél : 04.66.67.61.25 – Fax : 04.66.21.64.36

**RÉPONSES AUX OBSERVATIONS ÉCRITES RECUEILLIS PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE
AYANT EU LIEU DU 30/01/2017 AU 02 MARS 2017 INCLUS POUR LE PROJET D'EXTENSION DE
LA CARRIÈRE CARRISUD SUR LA COMMUNE DE LA ROUVIERE**

1) Réponses aux observations de Madame SAHUQUET

01/ Cette demande d'extension me pose problème eu égard à la condamnation judiciaire subie par CARRISUD suite au procès que nous avons intenté à leur encontre par mon mari et moi eu égard aux nuisances subies par nous et notre exploitation agricole (fleurs comestibles) et de chambres d'hôtes et gîtes ruraux.

Cette société CARRISUD n'a donc pas démontré le respect de ses obligations et la DREAL n'avait pas eu les moyens nécessaires pour lui exiger cela jusqu'à l'action en justice des époux SAHUQUET.

Réponse de l'exploitant :

En réponse aux observations de Mme SAHUQUET, le jugement du TGI de Nîmes en date du 01/06/2016, suite au rapport de Mme PRADAL expert judiciaire déposé le 14 octobre 2013.

Notre société a été uniquement condamnée pour l'état du chemin allant de la RD 22 à l'entrée de notre carrière.

Ce même jugement déboute les époux SAHUQUET de toutes leurs autres demandes et en particulier leur demande de réalisation des cuvettes étanches, de dos d'ânes, et de portiques d'aspersions des camions.

Depuis avril 2013, l'expert a constaté qu'un certain nombre de travaux avaient été réalisés à notre initiative dont notamment l'enrobage du chemin d'accès depuis la RD 22 à la carrière, l'enrobage des pistes de l'entrée de la carrière à la bascule, la mise en place d'un système de lavage de roue, la mise en place d'un système d'abattage des poussières par aspersion.

02/ si malgré tout, cette société CARRISUD obtenait l'autorisation d'extension, je m'oppose à la durée de 25 ans, car dans l'autorisation initiale elle était de 15 ans pour une surface de 6,6 ha et que l'extension prévue joue sur 5,86 ha à hauteur de fronts identiques (avec plus de concasseurs). Les 10 ans excédentaires aux 15 ans sont une contrainte écologique induite vue Cour d'appel a cassé une autorisation pour une durée trop longue et les époux SAHUQUET se réserve ce droit d'action.

Réponse de l'exploitant :

L'autorisation préfectorale a été accordée à la société Carrisud en 2002 et précise dans l'article 4 les caractéristiques du gisement suivantes :

- Un gisement de 1 400 000 m³ ;
- Une surface d'extraction de 6,6 ha.

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

Pour l'élaboration du dossier de demande d'autorisation présenté au public lors de l'enquête qui s'est déroulée du 30/01/2017 au 02/02/2017, l'évaluation du gisement a été réalisée à partir d'un relevé topographique réalisé par un géomètre. Ce relevé topographique est cohérent avec la topographie de l'Institut géographique national (carte au 1/25000 IGN ou voir www.geoportail.gouv.fr).

Le volume de matériaux disponible a été estimé à 2 275 000 m³, pour une surface 5,86 ha par le géomètre du bureau d'étude ATDX.

En comparant les coupes topographiques réalisées pour le dossier de demande 2001 à celles du document en date du 08/03/2017, représentant la carrière autorisée et le gisement de l'extension, nous voyons que l'épaisseur moyenne du gisement est plus importante dans le projet d'extension que l'épaisseur des terrains déjà exploités à partir de 2002 (voir documents ci-joints).

Les terrains déjà exploités présentaient une forte pente topographique contrairement aux terrains de l'extension qui forment un dôme.

Concernant les contraintes écologiques, le dossier de demande d'autorisation présenté au public comprend une étude d'impact présentant les incidences du projet sur l'environnement.

Les mesures de suppression, de réduction et d'accompagnement qui y sont décrites ainsi que les mesures compensatoires permettent de réduire les incidences liées au projet d'extension. De même, le dossier de demande d'autorisation contient une analyse technico économique qui démontre que ce projet répond en partie aux besoins en granulats locaux du secteur nord de Nîmes (voir chapitre 6 de l'étude d'impact).

03/ Un camion de balayage devrait être prévu tous les 15 jours pour pallier aux poussières sur le chemin communal.

Réponse de l'exploitant :

La carrière est équipée depuis 2013 d'un laveur de roues et de système d'abattage des poussières qui réduisent l'envol des poussières dans les environs et sur le chemin d'accès route. Néanmoins, nous nous engageons à faire passer une balayeuse quand cela s'avérera nécessaire.

Cette mesure vient en complément des points évoqués dans la réponse à l'observation 01 de Mme SAHUQUET qui ont été réalisés à notre initiative (enrobés sur le chemin...).

04/ Un bâchage des camions pour toute granulométrie serait efficace. Les camions CARRISUD sont équipés pour.

Réponse de l'exploitant :

L'ensemble des camions de notre entreprise chargés en sables ou en matériaux fins qui sortent de la carrière sont bâchés.

Pour les matériaux présentant des granulométries supérieures (graviers, enrochements...) et qui ne contient pas de matière fine susceptible de s'envoler lors du transport, le bâchage systématique des camions ne présente pas d'intérêt. Notamment, car les camions sont chargés afin de limiter tout déversement de matériaux sur la voie publique.

Concernant les camions de nos clients qui viennent s'approvisionner à notre installation, le transport des matériaux est sous leur responsabilité. Nous n'avons aucun moyen pour les obliger à bâcher leur camion, malgré nos recommandations.

05/ Le système LYNX pour recul de camions éviterait au mas Vallonguette ces bruits répétitifs portés par les vents dans le vallon.

Réponse de l'exploitant :

Sur notre exploitation, seul le chargeur est équipé d'un avertisseur de recul qui est conforme à la réglementation.

De plus, les suivis acoustiques annuels réalisés depuis 2002 ainsi que les modélisations acoustiques réalisées dans le cadre du projet d'extension montrent que la carrière respecte la réglementation en matière d'émissions sonores. Les engins utilisés sur la carrière sont conformes à la réglementation.

Nous ne souhaitons pas mettre en œuvre, cette demande.

2/7

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

06/ Un système plus moderne de forage pour les mines en ligne de fronts éviterait les bruits sur 2 jours avant les explosions.

Réponse de l'exploitant :

Lors de la dernière commission locale pour l'environnement, nous nous sommes engagés à demander à notre sous-traitant, la société SVM effectuant les travaux de foration à utiliser des engins les plus récents afin de limiter ce bruit à la source. Cette mesure est en place.

07/ La dangerosité de circulation des camions sur le chemin communal est important (voir mon ancienne LR/AR à M. le Préfet) du fait que la voie rétrécie et du manque de visibilité à la sortie de la carrière face aux époux SAHUQUET ou leurs clients qui y débouchent. Un dos d'âne sur le terrain de la carrière avant la sortie aiderait bien.

Réponse de l'exploitant :

Afin de réduire le risque d'accident, la présence de la carrière est signalée par des panneaux de danger le long du chemin, conformément à la réglementation.

Les camions sortent de la carrière à faible vitesse et marquent un arrêt.

Le chemin communal est calibré pour permettre le croisement de deux camions, il est donc suffisamment large. La visibilité en sortie de la carrière est correcte.

De plus, il est à rappeler que le TGI de Nîmes, après avis d'un expert judiciaire indépendant, a débouté M. et Mme SAHUQUET de leurs demandes de création de cuves étanches, de dos d'âne et de portiques d'aspersion.

08/ Le rapport de phase de remise en état des parcelles devrait prévoir de la terre végétale pour faciliter la végétalisation, mais la proposition CARRISUD prévoit surtout du stérile.

Réponse de l'exploitant :

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, l'exploitant est tenu de remettre en état le site affecté par son activité, **compte tenu des caractéristiques essentielles du milieu environnant.**

L'objectif de la remise en état prévue dans le cadre du projet est la restitution d'un espace à vocation naturelle.

Le second objectif du réaménagement proposé est de s'intégrer de la façon la plus harmonieuse possible dans l'environnement non seulement écologique, mais également paysager du secteur.

De plus, comme il est mentionné au paragraphe 9.5.2 de l'étude d'impact, **il est vivement recommandé par le cabinet spécialisé en écologie BARBANSON Environnement de privilégier une recolonisation spontanée et naturelle de la végétation.** Les diverses plantes pionnières présentes localement peuvent, en effet, recoloniser rapidement un milieu, même en apparence très dégradé. La recolonisation spontanée des milieux dégradés permet l'apparition de milieux plus naturels que ceux résultants d'une plantation ou de semences qui ont l'inconvénient d'importer des espèces exogènes, potentiellement envahissantes.

Les milieux méditerranéens sont des milieux secs qui se sont développés sur des terrains calcaires pauvres en matière organique et où la couche de terre végétale est peu épaisse, voire inexistante.

La remise en état proposée vise, à terme, à ce que le site « se fonde » le plus possible dans son environnement proche, nous avons proposé une épaisseur de terre végétale cohérente avec l'environnement local et permettant le développement d'espèces locales méditerranéennes.

Dans le principe de réaménagement, il est prévu d'utiliser la totalité de la terre végétale issue du décapage des sols.

Les matériaux stériles et inertes sont utilisés pour reconstituer un sous-sol caillouteux se rapprochant de ceux des milieux naturels environnants.

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

09/ La réserve d'eau utilisée par CARRISUD avec les asperseurs nuit au gisement.

Réponse de l'exploitant :

La carrière Carrisud ne possède pas de forage. Elle est alimentée par le réseau d'adduction municipale.

Les besoins de la carrière s'élèvent à 600 m³ par an maximum soit 2,72 m³/jour sur 220 jours de travail par an.

Il est rappelé (paragraphe 4.1.2.1. de l'étude d'impact) que les débits maximaux d'exploitation autorisés par l'arrêté préfectoral n° 2012298-0007 du 24 octobre 2012 (article 4) pour le cumul des prélèvements effectués par la commune de la Rouvière à partir des captages "forage et source de Vallonguette" sont de :

- 16 m³/h pour le débit de prélèvement maximal horaire
- 360 m³/j pour débit de prélèvement maximal journalier

La consommation d'eau journalière communale est de l'ordre de 70 m³/jour soit environ 140 l/j/habitant. Les besoins en pointe, en période estivale, pour la commune, peuvent atteindre un équivalent de 1 m³/j/habitant soit une consommation exceptionnelle possible de 250 m³/j.

La consommation de la carrière représente environ 3,8% de la consommation journalière d'eau du forage de Vallonguette.

Les mesures préconisées dans le cadre du dossier de demande d'autorisation permettent de réduire les impacts de la carrière sur le sous-sol et les eaux souterraines. L'impact sur la ressource en eau est donc très faible tant au niveau quantitatif, qu'au niveau qualitatif comme il est démontré dans l'étude d'impact du dossier de demande qui s'appuie sur l'étude d'un expert hydrogéologue.

10/ CARRISUD a promis dans la réunion de concertation des merlons plus hauts pour éviter les bruits de forage. À mettre en place.

Réponse de l'exploitant :

Comme écrit dans le compte-rendu de la commission, cette proposition émane du bureau d'étude ATDX et pas de notre part. Il s'agit de la mise en place de merlons temporaires durant les travaux de foration faisant office d'obstacle à la propagation du bruit. Leur taille ne dépasserait pas 2,5m pour ne pas avoir d'incidence sur le paysage.

Les modélisations acoustiques réalisées dans le cadre du dossier de demande d'autorisation (paragraphe 4.2.6 de l'étude d'impact) démontrent que les émergences réglementaires et les niveaux sonores sont conformes à la réglementation, de même que les suivis annuels acoustiques effectués depuis 2002, y compris au niveau du Mas de Vallonguette.

De plus, l'utilisation par notre sous-traitant d'un matériel récent et conforme à la législation est maintenant en place, nous ne souhaitons pas donner suite à cette demande.

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

2) Réponses aux questions du commissaire enquêteur

CE1/ Dans la demande administrative, au § 7.10- Capacités techniques et financières- vous présentez en page 28 une série d'indicateurs dont un sur l'évolution de l'activité. Celui-ci étant plutôt en dent de scie, pouvez-vous l'actualiser année par année entre 2012 et 2016 inclus ?

Réponse de l'exploitant :

Ces éléments sont issus du site internet www.societe.com dont nous n'avons pas la possibilité de choisir ou de modifier les données. À ce jour, les données de l'année 2016 ne sont pas consultables.

Néanmoins, les données du chapitre 7.10 démontrent la bonne santé économique de la société CARRISUD, malgré les fluctuations de notre activité.

À défaut, des données mises à jour, nous vous joignons une synthèse établie par notre expert-comptable qui atteste de la bonne santé de notre entreprise.

CE2/ Dans l'arrêté n° DREAL-DBMC-2017-016-01 du 16 janvier 2017 de dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune sauvage protégées, pour le renouvellement et l'extension de carrière à La Rouvière il est prévu à l'article 3 (mesures compensatoires) : *«Les compensations sont appliquées au sein des parcelles suivantes, dont la société CARRISUD devra obtenir la maîtrise foncière par convention avec la commune de Gajan - section OA parcelle 1063. La convention nécessaire à la maîtrise foncière et l'usage des terrains compensatoires devront être transmises validées au plus tard le 30 septembre 2017.»* Cette parcelle de 32 ha 12a 02 ca est réservée au PLU de la commune de Gajan pour leur projet de carrière évoqué à la page 188 de l'étude d'impact au lieu-dit « Coste Moure ». Comment allez-vous pouvoir respecter cette demande prévue dans l'arrêté du 16 janvier 2017 sachant que la parcelle AK 334 (limite ouest de l'extension de la carrière sur la commune de La Rouvière) jouxte la parcelle OA 1063 sur environ 110 mètres linéaires orientés au sud/sud-est?

Réponse de l'exploitant :

Sur la parcelle OA 1063, propriété de la commune de Gajan, la mesure compensatoire est un débroussaillage. C'est une obligation réglementaire du code forestier. Le maire de la commune de Gajan a autorisé Carrisud à réaliser le débroussaillage sur cette parcelle (voir document joint).

L'existence d'un projet de carrière sur cette parcelle n'est pas de nature à interdire l'exécution de la mesure vu l'état du projet sur la commune de Gajan.

De plus et si nécessaire, les mesures peuvent faire l'objet d'adaptations ou de modifications après validation de l'autorité compétente comme précisé dans les articles 2 et 5 de l'arrêté préfectoral susnommé.

CE3/ Dans le même article 3 de l'arrêté, sur la commune de La Rouvière, certaines parcelles qui ne sont pas identifiées dans le § 5.2 du parcellaire de la demande administrative sont concernées par cette maîtrise foncière, car étant en partie limitrophe extérieure à la carrière.

Pour les parcelles communales, cela concerne en section AL la parcelle 109, en section AK les parcelles 262, 273, 274, 275, 283, 336 et 357.

Pour les parcelles privées, cela concerne en section AL les parcelles 88, 101, 103, 110 et 111, en section AK les parcelles 331, 332, 335, 337, 263 et 264.

Comment allez-vous pouvoir respecter cette demande prévue dans l'arrêté du 16 janvier 2017 avant le 30 septembre 2017- contrat de forage ou pleine propriété?

Réponse de l'exploitant :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2017, nous transmettrons les conventions nécessaires avant le 30 septembre 2017. Les contacts avec les propriétaires privés sont en cours.

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD

CE4/ La mesure de réduction MR7 rappelée à l'article 2 de l'arrêté du 16 janvier 2017 - débroussaillage des pourtours de la carrière dans le cadre de la prévention des risques incendie soit une bande coupe-feu de 50 m (40 m à l'extérieur et 10 m sur l'emprise de la carrière) représentant 9,7 ha- et prévue dans l'étude du Cabinet BARBANSON Environnement identifie le parcellaire suivant dans sa mise à jour de mars 2016 (page 132 du rapport en annexe 10):

- Parcelles communales: AL 86, 91, 104, 109, AK 262, 273, 274, 275, 280, 281, 282, 283, 334, 336, 357 (commune de La Rouvière); OA 1063 (Commune de Gajan);
- Parcelles privées: AL 102, AL 90, 101, 103, 110, 111, AK 331,332, 335, 337.

Entre l'étude du Cabinet BARBANSON et l'arrêté du 16 janvier 2017, 2 parcelles AL 281 et 282 à l'entrée de l'emprise de la carrière au nord et une parcelle AL 86 en limite extérieure de la carrière côté est ne sont pas comptabilisées de la même façon. Comment allez-vous traiter cette demande ?

Réponse de l'exploitant :

L'arrêté préfectoral du 16/01/2017 mentionne les bonnes références de parcelles. Les parcelles 281 et 282 font l'objet d'un stockage de matériaux et feront l'objet d'un bail entre la commune et la société CARRISUD. La procédure est en cours.

Concernant, la parcelle AL 86, il s'agit d'un terrain agricole qui a été retiré des mesures compensatoires dans l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2017. Au vu de la surface en jeu, cela n'a aucune incidence sur l'efficacité de la mesure compensatoire.

CE5/ Comme demandé dans l'article 3 de l'arrêté du 16 janvier 2017 reçu par votre entreprise début février, vous est-il possible avant le 15 mars 2017 de faire réaliser l'état initial naturaliste et de le faire valider par la DREAL Occitanie ? Avez-vous reçu au préalable une version projet de cet arrêté ?

À noter que l'enquête publique n'est pas finalisée à la réception de cet arrêté et que le Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la préfecture a publié cet arrêté DREAL le 03/02/17 sous le n° 30-2017-015 en page 53.

Réponse de l'exploitant :

a) Protocole et méthodes

Les protocoles et méthodes seront transmis par le cabinet naturaliste CBE lors de la deuxième quinzaine de mars à la DREAL, pour validation.

b) État initial naturaliste

L'état initial n'est pas à réaliser avant le 15 mars 2017, mais à commencer au printemps 2017. Les prospections de l'état initial devraient débuter en avril-mai 2017.

CE6 et CE7 : Lors de la dernière commission de la CLE le 5 janvier 2017, peu de temps avant le début de l'enquête publique, une riveraine de la carrière demeurant au mas de Vallonguette - Mme SAHUQUET - a demandé des précisions sur l'extension prévue et la diminution des nuisances.

Elle vous a signalé entendre des bruits lors des opérations de foration avant les tirs de mines. Vous avez proposé qu'un merlon temporaire soit mis en place lors des opérations de foration pour faire écran à la propagation du bruit en direction du mas de Vallonguette. Vous avez indiqué demander à votre sous-traitant d'affecter le plus possible de foreuses récentes donc moins bruyantes pour ces opérations de foration. Quand ce dispositif pourra-t-il être mis en place ?

Quelles seront les caractéristiques principales (hauteur, longueur, durée ...) d'un tel merlon non prévu dans le projet actuel, mais évoqué à la CLE du 05/01/2017 sachant que dans le phasage de l'extension de la carrière, la progression se fait vers l'Ouest dans un premier temps?

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La
Rouvière par la société CARRISUD

Réponse de l'exploitant :

Voir réponse à l'observation 10.

CE8/ En termes d'impact paysager, Mme SAHUQUET vous a signalé à la CLE du 05/01/2017 avoir observé un engin de chantier stationné en limite sud de la carrière visible depuis le chemin de Vallonguette. Vous lui avez indiqué que cela a pu arriver de manière exceptionnelle lors d'un week-end.

Acceptez-vous de bien vouloir interdire le stationnement prolongé (week-end en particulier) des engins au sommet en limite sud de l'exploitation?

Réponse de l'exploitant :

Cette disposition est en place.

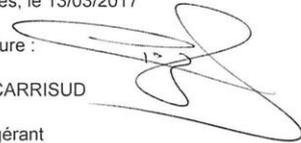
À Nîmes, le 13/03/2017

Signature :

Pour CARRISUD

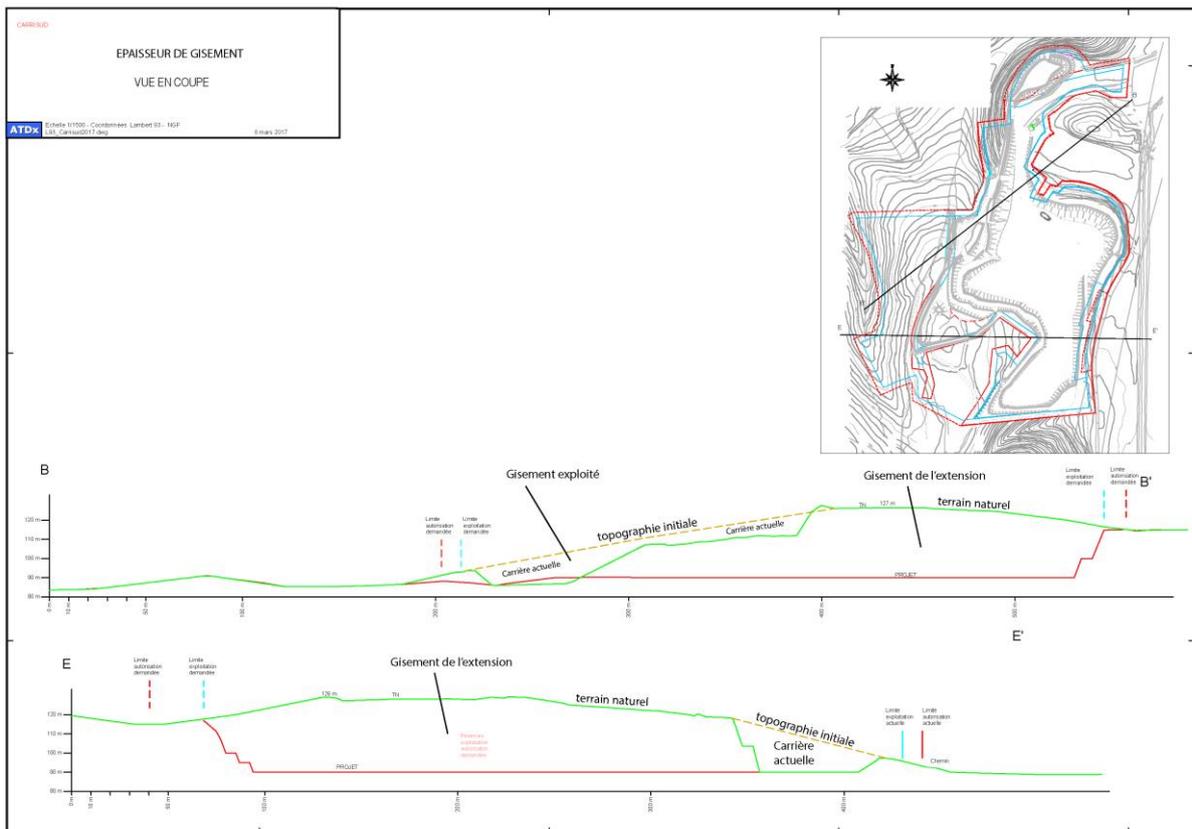
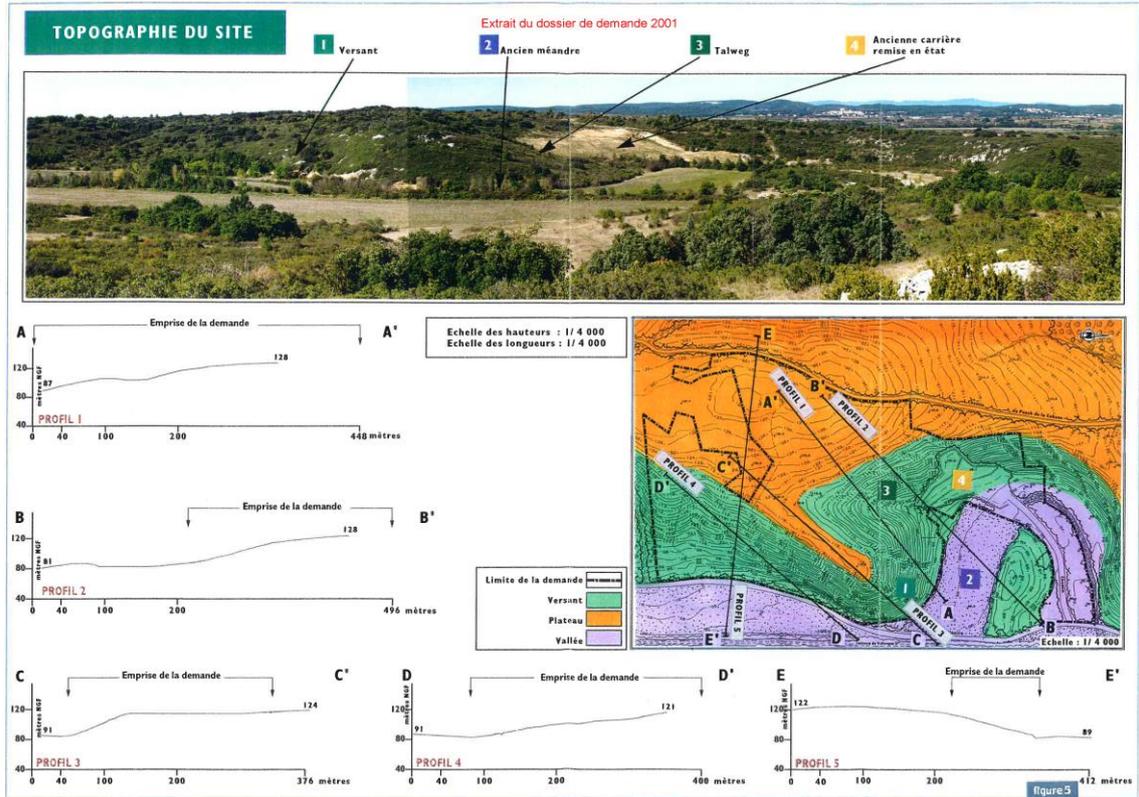
Le cogérant

Gérard CROZEL



7/7

Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de La Rouvière par la société CARRISUD



Monsieur Le Maire de GAJAN

Mairie de Gajan
Avenue du Griffon
30730 Gajan

AUTORISATION DE DEBROUSSAILLEMENT

Je soussigné Jean-Louis POUDEVIGNE, maire de la commune de Gajan (30), autorise la société CARRISUD représentée par son co-gérant Gérard CROZEL à intervenir sur la parcelle cadastrée **A 1063**, propriété du domaine privé de la commune de Gajan, pour procéder aux opérations de débroussaillage relative à **l'obligation légale de débroussaillage** selon les modalités imposées par l'arrêté préfectoral n° 2013008-0007 du 8 janvier 2013 du préfet du Gard, relatif au débroussaillage réglementaire destiné à diminuer l'intensité des incendies de forêt et à en limiter la propagation.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le 01...03...2017

Signature

Jean-Louis POUDEVIGNE

The image shows a handwritten signature in black ink, followed by a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GAJAN' around the perimeter and a central emblem featuring a sun and a tree.



100 avenue Alfred Sauvy

CS 80050
34473 Pérols cedex
Tél + 33 (0)4 99 52 88 40
Fax + 33 (0)4 99 52 88 44
sofira@sofira-global.com
www.sofira-global.com

Montpellier le 09/03/2017

OBJET : Actualisation de la Capacité Technique et Financière de la Société CARRISUD

Pour les périodes 2012-2013-2014-2015-2016.

PRESENTATION :

Vous trouverez ci-joint la présentation actualisée des exercices 2012 à 2016 portant sur les indicateurs exposés au § « Questions du commissaire enquêteur » :

NIVEAU DE CAPITALISATION :				
2012	2013	2014	2015	2016
63,52%	59,99%	64,37%	62,30%	64,84%

NIVEAU D'ENDETTEMENT FINANCIER :				
2012	2013	2014	2015	2016
0,01%	0%	0%	0%	0%

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Montpellier
Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Montpellier
SAS au capital de 500 000 € - RCS Montpellier B 309 114 254 - TVA intracommunautaire FR 76 309 114 254 - NAF6920Z - SIRET 309 114 254 000 27

Audit | Expertise-comptable | Conseil

NIVEAU CAPACITE DE REMBOURSEMENT:				
2012	2013	2014	2015	2016
0,%	0%	0%	0%	0%

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES = ACTIVITE :				
2012	2013	2014	2015	2016
94,43%	104,67%	88,70%	99,24%	106,98%

NIVEAU CAPACITE AUTOFINANCEMENT :				
2012	2013	2014	2015	2016
26,43%	28,09%	26,15%	22,66%	19,42%

En conséquence, nous pouvons conclure que malgré la conjoncture du secteur d'activité de la SARL CARRISUD, celle-ci se comporte particulièrement bien :

- Maintient de sa capacité d'autofinancement ainsi que de son niveau de Capitalisation ,
- Aucun endettement nouveau au titre de l'exercice,
- Une hausse de son chiffre d'affaires de près de +7% traduisant une activité très saine;

La présente étant faite pour valoir ce que de droit

L'EXPERT COMPTABLE EN
CHARGE DU DOSSIER
LEAL FERNAND